

1 Cour pénale internationale
2 Chambre préliminaire II
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Édouard Ngaiïsona* — n° ICC-
5 01/14-01/18
6 Juge Antoine Kesia-Mbe Mindua, Président — Juge Tomoko Akane — Juge Rosario
7 Salvatore Aitala
8 Audience de confirmation des charges — Salle d’audience n° 1
9 Vendredi 20 septembre 2019
10 (*L’audience est ouverte à 9 h 31*)
11 M^{me} L’HUISSIER : [09:31:12] Veuillez vous lever.
12 L’audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
13 Veuillez vous asseoir.
14 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:31:39] Bonjour à tous.
15 Je souhaite la bienvenue à cette deuxième journée de l’audience de confirmation des
16 charges à toutes les personnes présentes aujourd’hui dans le prétoire, ainsi que dans
17 la galerie du public.
18 Madame la greffière d’audience, veuillez appeler l’affaire, s’il vous plaît.
19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:32:11] Bonjour, Monsieur le Président,
20 Madame et Messieurs les juges.
21 Situation en République Centrafricaine II, *Le Procureur c. Alfred Yetakom et Patrice-*
22 *Edouard Ngaiïsona*. Référence de l’affaire ICC-01/14-01/18.
23 Je vous rappelle que nous sommes en audience publique, Monsieur le Président.
24 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:32:40] Merci beaucoup, Madame la
25 greffière.
26 D’après notre emploi du temps, nous procéderons aujourd’hui avec la suite des
27 observations orales ainsi qu’avec les conclusions.
28 Nous aurons le Bureau du Procureur, et ensuite les représentants légaux des

1 victimes auront également l'occasion de présenter leurs observations s'ils en ont.
2 Sans plus attendre, je vais donner la parole au Bureau du Procureur, mais avant cela,
3 j'ai trois petites observations à faire.
4 D'abord, j'aimerais signaler qu'aujourd'hui, vendredi 20 septembre, nous avons une
5 petite modification à notre programme.
6 Nous commençons maintenant à 9 h 30, pour finir la première session à 11 heures.
7 Nous aurons ensuite une pause de 30 minutes, et nous reprendrons à 11 h 30 pour
8 terminer à 13 heures — 13 heures —, pour la pause déjeuner.
9 Ensuite, nous reprendrons à 14 h 30, pour enfin suspendre l'audience pour la
10 journée à 16 heures — 16 heures.
11 Deuxième observation : hier, j'ai dû insister sur la nécessité de résumer les
12 observations et les présentations parce que la Chambre a déjà reçu les écritures, et
13 notre souhait est vraiment d'entendre des éléments nouveaux.
14 Évidemment, je sais que c'est très difficile lorsqu'on a déjà préparé ses notes écrites,
15 mais s'il vous plaît, faites quand même cet effort.
16 Troisième observation : nous utilisons plusieurs langues et nous avons le bonheur
17 d'avoir l'assistance des interprètes. C'est pour cela que nous devons parler
18 lentement, doucement, en marquant des pauses, pour permettre à ces interprètes de
19 faire leur travail comme il se doit.
20 Au Bureau du Procureur, je rappelle qu'il reste trois heures 51 minutes.
21 Vous avez la parole, Monsieur le Procureur.
22 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:35:41] Bonjour, Monsieur le Président.
23 Bonjour, Mesdames et Messieurs les juges. Bonjour à tous.
24 Nous avons pris bonne note des recommandations de la Chambre et nous allons
25 faire notre possible pour les respecter.
26 Alors, vous avez raison de dire que nous avons préparé des présentations, donc il est
27 un peu difficile pour nous de modifier les choses au dernier moment, mais nous
28 allons faire tout notre possible, Monsieur le Président.

1 Aujourd'hui, le Bureau est représenté par Eric Iverson, M^{me} Struyven, Nicolas
2 Leddy, Maria Berdennikova, Claire Henderson, Sylvie Wakchom, Irina Galupa,
3 Chantal Daniels, Prathaban Manochitra et Lillian Robb. Et je suis Kweku
4 Vanderpuye. Bonjour, Monsieur le Président.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:36:33] Merci beaucoup. Bonjour.

6 M^e ROBINSON (interprétation) : [09:36:40] Mes excuses, Monsieur le Président, si
7 vous le permettez.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:36:48] Oui, allez-y, Maître.

9 M^e ROBINSON (interprétation) : [09:36:51] Merci.

10 Avant d'entamer la présentation du Bureau du Procureur, je souhaite revenir à notre
11 écriture 358, que vous souhaitiez reclasser en tant que document public, hier, sur la
12 base d'un courrier électronique du Bureau du Procureur.

13 Malheureusement, nous n'avons pas reçu ce courrier électronique, donc nous
14 souhaiterions recevoir toute décision que vous avez prise de reclasser ce document
15 en tant que document public, je vous prie.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:37:25] Merci beaucoup, Maître, mais la
17 Chambre a suspendu la reclassification, pour l'instant. Est-ce que vous êtes au
18 courant de ça ?

19 M^e ROBINSON (interprétation) : [09:37:41] Je sais en effet, que par décision orale,
20 vous avez suspendu la reclassification et vous avez indiqué au Bureau du Procureur
21 qu'il devait envoyer un e-mail d'ici 30 minutes. Et ils ont dit qu'ils le feraient en
22 quelques minutes.

23 Donc, à moins que vous ayez reçu une communication dont nous ne sommes pas au
24 courant, nous n'avons toujours rien reçu. Donc, en l'absence des justifications pour
25 cette reclassification, cette suspension, nous pensons qu'il conviendrait d'envoyer ce
26 document. Merci beaucoup.

27 *(Discussion entre les juges sur le siège)*

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:39:01] Monsieur le Procureur, vous voulez

1 vous exprimer ?

2 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:39:04] Je vais essayer de vous aider, en effet.
3 Alors, l'objet des préoccupations du Bureau du Procureur ne portait pas sur la
4 reclassification du document en tant que tel, mais plutôt sur l'expurgation de
5 certaines informations avant que celui-ci soit divulgué au public pour des raisons de
6 sécurité portant sur le contenu du document, raison pour laquelle la Défense ne
7 pouvait pas être au courant de ces communications. Et d'après ce que j'ai compris, la
8 Chambre est en train de se pencher sur la question. Donc, je ne pense pas qu'il y n'ait
9 quelque problème que ce soit à ce stade en ce qui concerne les préoccupations qui
10 viennent d'être soulevées par M^e Robinson.

11 Merci, Monsieur le Président.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:39:48] C'est la meilleure... c'est la bonne
13 version, Maître, je ne sais pas si vous avez compris.

14 M^e ROBINSON (interprétation) : [09:40:01] Oui, j'ai très bien compris. Mais
15 franchement, ce n'est pas une procédure appropriée, parce que lorsqu'il y a des
16 communications entre la Chambre et le Bureau du Procureur, la Défense devrait en
17 être informée, devrait être informée de l'existence de ces communications, même si
18 nous ne sommes pas autorisés à en consulter le contenu. Mais c'est une procédure
19 *inter partes* qui doit être aussi transparente que possible. Donc, à l'avenir, nous
20 souhaiterions être informés lorsqu'il y a des communications *ex parte* entre le Bureau
21 du Procureur et la Chambre. Merci, Monsieur le Président.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:40:45] Très bien, Maître.

23 Donc, nous allons poursuivre. Et comme vous le savez, la Chambre est en train de se
24 pencher sur les expurgations qui ont été demandées. Merci.

25 Monsieur le Procureur.

26 M. VANDERPUYE (interprétation) : [09:40:58] Merci, Monsieur le Président. Il y a
27 une question à évoquer portant sur le compte rendu d'audience d'hier.

28 J'ai montré une vidéo, en page 86 du compte rendu d'audience, donc lignes 14 à 19

1 dans la version anglaise, et je souhaitais rappeler l'ERN de la vidéo ainsi que de la
2 référence de la transcription. Donc, la vidéo, c'était CAR-OTP-2065-0716 et le compte
3 rendu d'audience, c'était CAR-OTP-2107 jusqu'à 6924. Donc, je souhaitais juste
4 préciser les choses.

5 Voilà. Nous sommes prêts à poursuivre notre présentation, et c'est M. Iverson qui va
6 vous parler de la responsabilité pour les crimes allégués eu égard à M. Yekatom.

7 Merci, Monsieur le Président.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:41:59] Merci beaucoup.

9 Votre collègue a la parole.

10 M. IVERSON (interprétation) : [09:42:39] Bonjour, Monsieur le Président, Madame et
11 Messieurs les juges.

12 Ce matin, je vais évoquer la responsabilité pénale d'Alfred Yekatom, également
13 connu sous le nom de Rombhot.

14 Il est né à Bimbo, près de Bangui et est âgé de 44 ans. Il était caporal-chef des FACA
15 avant le coup d'État de la Séléka en mars 2013. M. Yekatom avait combattu en tant
16 que libérateur qui a installé Bozizé à la Présidence en 2003. Il a travaillé, œuvré aux
17 côtés de personnages clés qui accéderaient, plus tard, au poste de dirigeants des
18 Anti-balaka avec lesquels il est resté en contact au cours de la période visée.

19 Alfred Yekatom était un dirigeant anti-balaka, un ComZone, commandant de zone.
20 Après avoir fui vers la RDC, après le coup d'État, il a rassemblé des milliers
21 d'éléments qui avaient également pris la fuite. Il les a organisés de manière
22 hiérarchique et militaire. À son retour en République centrafricaine, il a donné des
23 ordres à ces éléments anti-balaka et les a encouragés à se venger. Ils étaient unis par
24 la haine contre la Séléka et contre toutes les personnes qu'il percevait comme
25 soutenant la Séléka. M. Yekatom a instrumentalisé cette haine. Il les a formés, il les a
26 équipés, et il les a dirigés, faisant d'eux une force qui a semé la mort et la
27 destruction.

28 L'affiliation de M. Yekatom avec le groupe anti-balaka ressort clairement des

1 réunions de haut niveau auxquelles il a participé, ainsi que des autres documents
2 comme le communiqué de presse que vous pouvez voir à l'écran sur le canal
3 « *Evidence 2* », en date du 3 juillet 2014. Ce document, signé de sa main, réaffirme son
4 rôle en tant que commandant militaire des Anti-balaka et son engagement au sein de
5 la Coordination nationale avec Ngaïssona. Alfred Yekatom se présentait et était
6 reconnu par les dirigeants des Anti-balaka comme un ComZone puissant. Son rôle
7 clé au sein... dans le conflit a même été reconnu par la communauté internationale et
8 lui a valu une place sur les listes des sanctions de l'Union européenne et des Nations
9 Unies. La haine d'Alfred Yekatom vis-à-vis des musulmans était notoire. Il n'a
10 jamais caché son désir de voir tous les musulmans quitter le pays. Son caractère
11 violent n'était un secret pour personne. Et il n'hésitait pas à tuer et à menacer en
12 public.

13 Au mois de juin 2013, M. Yekatom a rassemblé plus de 1 000 individus. Ce groupe a
14 été basé dans la brousse, à Kalangoi, en RDC.

15 Ils ont entamé une formation militaire, ont appris à manier des machettes, des
16 couteaux, des armes à feu et des fusils d'assaut AK-47.

17 Au cours de cette période, M. Yekatom avait des contacts fréquents avec les
18 dirigeants anti-balaka qui se trouvaient à Gobéré en RAC... RCA.

19 Après une période de préparation et pendant un entraînement de trois mois, le
20 groupe de Yekatom a participé à l'assaut du 5 décembre contre Bangui. Ils ont mené
21 l'attaque ensemble ainsi qu'avec d'autres groupes anti-balaka. La Coordination
22 nationale anti-balaka a planifié une offensive sur Bangui venant de plusieurs
23 directions. Le groupe de Yekatom devait attaquer à partir de l'une de ces directions,
24 à savoir le sud. Le point de ralliement pour le groupe de Yekatom était le carrefour
25 Boeing. L'attaque a commencé à 3 heures du matin le 5 décembre.

26 À partir du croisement Boeing, le groupe Yekatom s'est scindé et a emprunté
27 plusieurs routes pour rejoindre Bangui, utilisant trois routes différentes pour réaliser
28 son approche.

1 Yekatom, qui était appelé Rombhot par ses éléments a mené l'un des trois groupes
2 qui a attaqué Bangui le 5 décembre. Il était au téléphone pour assurer la coordination
3 avec d'autres dirigeants, ses adjoints, Habib Beina et Cœur de Lion, et il les a
4 rencontrés avant l'attaque pour la planifier. Selon les mots d'un témoin qui a
5 participé à cette attaque — je cite : « Rombhot, Habib et Cœur de Lion avaient le
6 commandement. C'est eux qui parlaient et les autres écoutaient. » — fin de citation.

7 Avant, pendant et après l'attaque, il est resté en contact fréquent avec les dirigeants
8 des Anti-balaka à Zongo. Les éléments des Anti-balaka de Yekatom ont tué au moins
9 10 civils musulmans au cours de l'attaque. Ils ont brûlé des maisons et des
10 boutiques. Ils ont détruit et profané la mosquée locale. L'échelle et l'impact de cette
11 attaque vous seront expliqués par mon collègue, M. Leddy, qui expliquera
12 également les ordres directs qui ont été donnés par M. Yekatom au cours de
13 l'attaque.

14 Je vais vous montrer maintenant une vidéo... une vidéo qui a été tournée deux jours
15 après l'attaque sur Bangui. Elle montre M. Yekatom qui marche devant ses éléments
16 — et il s'agit de l'ERN CAR-OTP-2065-0396. Il s'agit d'une vidéo qui est parlée en
17 français, et l'ERN de la transcription est le suivant : CAR-OTP-2107-6981 (*sic*) et il y
18 aura traduction à vue de la part des interprètes.

19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:49:15] Pourriez-vous nous indiquer le
20 niveau de confidentialité ?

21 M. IVERSON (interprétation) : [09:49:20] Cela peut être montré au public.

22 (*Diffusion d'une vidéo*)

23 [*Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-2065-0396,*
24 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
25 *française]*

26 « AYR : On préfère de rentrer par ici, hein. Quand on sort là-bas, ça va attirer
27 l'attention des gens ... non plus, c'est pas bon.

28 INI : Trop long, trop long, trop long ...

1 Journaliste : Donc est-ce que vous pouvez nous expliquer qui vous êtes ?

2 AYR : Oui, moi c'est caporal-chef ROMBHOT Alfred.

3 Journaliste : OK.

4 AYR : Je suis de la Garde républicaine du Bataillon provincial [phon.].

5 Journaliste : Donc vous êtes un FACA ?

6 AYR : Oui, je suis FACA.

7 Journaliste : Donc, est-ce que vous pouvez nous confirmer que l'attaque d'il y a deux
8 jours était menée par des anciens FACA ?

9 AYR : Oui, c'est vrai, partout c'est des FACA. Parce que depuis que l'autre-là ...
10 euh ... les SELEKA sont rentrés, ils ont chassé des FACA, ils ne veulent pas travailler
11 avec les FACA. Bon, nous on voit mieux, pour libérer le peuple centrafricain. C'est
12 par rapport à ça que les FACA sont organisés, la Révolution des Forces armées
13 centrafricaines pour le peuple. Nous on est là pour libérer le peuple.

14 Journaliste : Est-ce que vous comptez mener d'autres actions ?

15 AYR : Non, nous, notre problème c'est d'organiser, hein, que les FACA retournent.
16 S'ils ne veulent pas que les FACA retournent, on doit ... on doit aller jusqu'au bout.

17 Journaliste : Vous étiez combien d'hommes à peu près il y a deux jours ?

18 AYR : Oui ... bon, présentement dans ma base là-bas, de notre côté, moi j'ai
19 1500 hommes. Et d'autres qui sont de l'autre côté encore là, tout le monde est
20 partout.

21 Journaliste : Vous trouvez où vos armes et vos munitions ?

22 AYR : Bon, tu sais, on est des militaires, hein.

23 Journaliste : Vous les avez gardées d'avant ?

24 AYR : On est des militaires. Je commence l'acte par rapport à ... là ... les petites
25 bases des SELEKA. On commence à attaquer ... nos ... nos munitions ... tout par les
26 SELEKA. »

27 M. IVERSON (interprétation) : [09:51:35] Suite à l'attaque du 5 décembre 2013,
28 M. Yekatom a établi une base dans l'école de Yamwara à Boeing. Une banlieue de

1 Bangui où il a continué à former ses éléments qui avaient augmenté en nombre pour
2 atteindre environ 3 000 membres.

3 Yekatom et ses éléments étaient basés dans le sud de la préfecture de Lobaye que
4 vous verrez sur la carte à l'écran et en annexe F1 du document contenant les charges
5 du Bureau du Procureur.

6 À partir de la base de l'école de Yamwara, M. Yekatom déployait ses éléments dans
7 les zones le long des routes entre PK9 et Mbaïki, puis entre Pissa et Mongoumba,
8 que vous verrez indiqués sur la carte qui se trouve également en annexe F10 du
9 document contenant les charges du Bureau du Procureur.

10 Les éléments Yekatom (*sic*) ont contrôlé ce territoire grâce à une série d'attaques
11 contre les communiqués... communautés musulmanes. Ils ont visé plusieurs villages
12 sur la route entre Bangui et Mbaïki.

13 Alors que les éléments de Yekatom contrôlaient une zone de plus en plus vaste dans
14 la direction de Mbaïki, selon un témoin de l'intérieur — je cite : « Le prochain lieu
15 sur la route vers Mbaïki était Sékia puis Ndangala. Nous l'avons pris, puis nous
16 avons pris Bimon, Kapou et Pissa. La Séléka a commencé à prendre la fuite de son
17 propre chef et on a pris les villages sans avoir à se battre. »

18 M. Yekatom a ensuite mis en place d'autres bases, y compris à Boeing, à PK9, à Sékia
19 et au camp d'entraînement États-Unis, à environ 15 kilomètres de Bimon. Il a
20 également érigé des barrages routiers, des check-points à des lieux stratégiques. Un
21 témoin dit — je cite : « Yekatom faisait des patrouilles sur les barricades avec sa
22 moto rouge pour récupérer l'argent, les chèvres, les moutons et tout ce qu'ils avaient
23 extorqué auprès des gens. » — fin de citation. Le long des artères clés, Yekatom
24 contrôlait le flux des personnes et extorquait de l'argent aux véhicules qui passaient,
25 il prenait aussi bien du liquide que des vivres.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:54:10] Maître, je vous vois debout : qu'est-
27 ce qui se passe ?

28 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:54:15] Je suis désolée, mais nous ne voyons pas

1 l'écran de l'audience en direct, et donc, celui-ci ne fonctionne plus, Monsieur le
2 Président, malheureusement. La transcription en direct ne fonctionne plus. Et nous
3 devons prendre des notes.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:54:39] Nous allons marquer une pause de
5 quelques secondes pour demander au Greffe qu'est-ce qui se passe exactement.

6 *(Discussion entre les juges sur le siège et le greffier d'audience)*

7 Maître, les techniciens sont à l'œuvre et nous allons attendre une à deux minutes.

8 Merci.

9 M^e DIMITRI : [09:55:57] Merci, Monsieur le Président.

10 *(Les techniciens s'exécutent)*

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [09:55:58] Maître, les techniciens promettent
12 que dès que nous commençons, tout va aller mieux.

13 Alors, nous allons poursuivre pour gagner du temps.

14 Monsieur le Procureur.

15 M. IVERSON (interprétation) : [09:58:31] Merci, Monsieur le Président.

16 Je vais continuer à partir de là où je m'étais arrêté.

17 Le 30 janvier 2014, ou vers le 30 janvier 2014, les éléments de Yekatom sont arrivés à
18 Mbaïki et en ont pris le contrôle. À l'époque, Mbaïki abritait entre 10 000 et
19 15 000 musulmans. J'ai dit « abritait » parce que ce nombre incluait des milliers de
20 personnes qui avaient pris la fuite et s'y étaient réfugiés. Le groupe de Yekatom a
21 ciblé ces personnes. Il a tué et détruit des propriétés dans la communauté
22 musulmane.

23 Alfred Yekatom est responsable pénalement des crimes commis par lui-même et par
24 ses troupes dans la préfecture de Lobaye et à Bangui. Il s'agit des chefs
25 d'accusation 1 à 8, 11 à 17 et 24 à 29.

26 Certains de ces crimes ont été commis par M. Yekatom personnellement, en
27 particulier les crimes de torture, mutilation et emprisonnement, à l'école de
28 Yamwara, ainsi que son utilisation d'enfants soldats.

1 D'autres crimes ont été commis de concert avec des membres de ces dirigeants, y
2 compris ses adjoints, Ouand-Jio et Habib Beina, ainsi qu'avec des éléments de son
3 groupe.

4 Afin que Yekatom soit tenu responsable pénalement en tant que coauteur de ces
5 crimes, il faut qu'il y ait un plan commun entre deux ou plusieurs personnes, y
6 compris le suspect, et ce plan doit inclure un « élément criminel critique ».

7 Au cours de la commission des crimes visés, M. Yekatom, ses dirigeants et les
8 éléments de son groupe, ont agi avec un plan commun. Leur objectif était de cibler
9 violemment la population civile musulmane dans le Sud-Ouest de la RCA, la zone
10 d'opération de M. Yekatom. Ces civils étaient perçus comme étant un avec, complice
11 de, et soutenant la Séléka sur la base de leurs affiliations religieuse, nationale et
12 ethnique. En réponse à la douleur réelle infligée par la Séléka, le groupe de Yekatom
13 a décidé de se venger non seulement contre la Séléka, mais également contre tous les
14 musulmans. Leur plan a adopté la rhétorique cruelle des Anti-balaka et l'a rendu
15 réalité.

16 Ce plan commun a été décrit par mon collègue M. Vanderpuye comme étant le plan
17 opérationnel commun. Le plan opérationnel commun était intrinsèquement criminel,
18 cela impliquait une revanche et des attaques violentes contre des civils musulmans.
19 Il y avait... il y a eu également la commission de tous les crimes visés. Ces crimes
20 entrent non seulement dans le cadre de ce plan mais « est » également fondamentaux
21 dans le cadre de son exécution. Les crimes commis par les membres du groupe de
22 M. Yekatom étaient intentionnels et c'était un résultat naturel et direct de la mise en
23 œuvre du plan opérationnel commun.

24 M. Yekatom était un personnage clé dans la réalisation de ce plan opérationnel
25 commun. Il a fait des contributions importantes à ce plan, il a fourni à ses éléments
26 les moyens pour commettre les crimes en achetant et en distribuant des armes et des
27 munitions. Les éléments de Yekatom portaient des mitrailleurs, des lance-grenades,
28 des grenades, des kalachnikovs, des fusils de chasse et des machettes. Il a également

1 fourni du matériel aux éléments qui ont exécuté le plan. Il leur donnait de l'argent
2 qu'il avait récupéré aux check-points. Ces financements étaient utilisés pour payer le
3 carburant, l'alimentation et les traitements médicaux.

4 Le plan opérationnel commun n'existait pas en isolation. Comme mon collègue l'a
5 dit, les Anti-balaka en République centrafricaine, opéraient dans un but commun qui
6 visait à cibler la population civile musulmane de la RCA. Ils étaient motivés par la
7 vengeance et unis par leur haine partagée des musulmans. Les crimes de
8 M. Yekatom et de ses éléments copiaient les crimes systématiques qui avaient été
9 commis par les groupes anti-balaka partout en RCA.

10 M. Yekatom était impliqué dans la Coordination nationale et connaissait
11 parfaitement leurs objectifs communs. Il est devenu un instrument fondamental et
12 stratégique sciemment et intentionnellement des Anti-balaka et de leurs objectifs
13 communs.

14 M. Yekatom a dit à ses éléments que l'ennemi n'était pas seulement les membres de
15 la Séléka, mais également les musulmans — et je cite — « les étrangers » qui
16 devraient être — je cite — « massacrés », — et je cite — « exterminés », y compris les
17 femmes et les enfants. Un initié a dit — je cite : « Rombhot nous a donné l'ordre de
18 “tuer les Séléka et les musulmans”. Il nous a dit que nous devons attaquer les
19 musulmans et détruire leurs maisons. Rombhot a dit que si l'on capturait des
20 musulmans, on devrait les ligoter avec une corde puis trancher leur gorge. » Fin de
21 citation. Un autre témoin a déclaré — je cite : « Rombhot a dit que nous étions des
22 traîtres et que les traîtres méritaient de mourir » — fin de citation —, juste du fait
23 d'être en compagnie de musulmans. Un troisième témoin relate que Rombhot et
24 d'autres dirigeants anti-balaka ont dit — je cite : « Tout musulman qui passe sera
25 massacré ». Ils ont dit que « tous les musulman qui passent par la route vers Mbaïki
26 seraient massacrés, et cela devait inclure tous les musulmans armés ou non, étant
27 donné que des chrétiens armés et non-armés avaient été tués. » Fin de citation.

28 L'implication de M. Yekatom dans les crimes allégués va au-delà de sa contribution

1 en toute connaissance de cause. M. Yekatom était, à des moments pertinents,
2 dirigeant et commandant. Il était présent sur le terrain avec ses éléments et dirigeait
3 une hiérarchie de type militaire. Il était aux commandes.

4 M. Yekatom s'est présenté comme étant le leader de son groupe. Il était reconnu
5 comme étant son dirigeant par ses subordonnés, par la Coordination anti-balaka, par
6 les autorités de la RCA et par la communauté internationale. Un journaliste a déclaré
7 — je cite : « Il m'a dit qu'il était commandant et il semblait qu'il soit aux commandes
8 du camp. Il avait l'air d'être respecté par les autres individus qui se trouvaient dans
9 le camp. Il a également organisé notre voyage vers une autre base anti-balaka en
10 demandant à quelqu'un d'autre de nous y amener. » Fin de citation. Un témoin de
11 l'intérieur dit — je cite : « Nous avons choisi Yekatom comme étant des
12 commandants de zone pour représenter les Anti-balaka. Nous l'avons choisi pour se
13 rendre à Brazzaville parce que nous savions que ses éléments lui obéissaient et
14 suivaient ses instructions. » Fin de citation.

15 Un autre témoin de l'intérieur nous a dit — je cite : « Seuls Cœur de Lion, Habib
16 Beina ou Aristide Beina pouvait faire face à Rombhot, mais je ne me souviens pas
17 qu'ils l'aient fait à quelque moment que ce soit. Je ne me souviens pas que quelqu'un
18 ait jamais désobéi à ses ordres. Moi, je lui obéissais toujours et j'exécutais ses ordres.
19 Je n'aurai jamais survécu si je lui avais désobéi. » Fin de citation.

20 M Yekatom donnait des ordres à ses subordonnés, délivrait des autorisations pour
21 passer aux check-points, fixait des missions et a organisé le remplacement et la
22 nomination de ses principaux subordonnés.

23 Il était chargé de la discipline dans le groupe. « Ses — je cite — ordres devaient être
24 obéis sans poser de question » — fin de citation — et la désobéissance était
25 sévèrement châtiée.

26 Un témoin de l'intérieur a dit — je cite : « Rombhot nous a dit que nous devons
27 brûler des maisons. Si on ne faisait pas ce qu'il nous disait, il nous tuerait. Moi, je le
28 croyais, parce que je l'ai déjà vu tuer un élément qui portait un téléphone portable

1 dans sa poche. Romboht l'a accusé d'être un traître. Romboht lui a tranché la gorge
2 et l'a enterré. » Fin de citation. En tant que chef, M. Yekatom dirigeait un groupe
3 organisé et un appareil de pouvoir hiérarchique afin de pouvoir commettre les
4 crimes allégués.

5 Monsieur le Président, je souhaite vous montrer deux pièces maintenant. Tout
6 d'abord une capture d'écran d'une vidéo que vous devriez pouvoir voir à l'écran
7 maintenant.

8 *(Diffusion d'une diapositive)*

9 Vous constaterez sans doute la position de M. Yekatom, au premier plan, il porte
10 une chemise noire, et vous remarquerez qu'il y a un second homme qui porte une
11 chemise rouge et qui est un peu en retrait. Et je vais vous demander de bien vouloir
12 prêter attention à ce que la personne tient dans sa main. Il s'agit d'une grenade
13 fumigène. Je vais maintenant vous montrer un extrait vidéo qui a été enregistré juste
14 avant l'image que nous venons de voir et qui montre la même case avec une réunion
15 de M. Yekatom et de ses hommes qui sont réunis à l'extérieur. Donc, on voit
16 l'homme en chemise rouge qui explique pourquoi il tient cet objet dans sa main.

17 Et aux fins du compte rendu, il s'agit de l'ERN CAR-OTP-2065-3188. Il s'agit d'une
18 vidéo en français, l'ERN... la cote ERN de la transcription est CAR-OTP-2107-1547. Et
19 nous aurons une traduction a vu.

20 Et cette vidéo peut être montrée au public.

21 *(Diffusion d'une vidéo)*

22 *[Insertion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-2065-3188, sans aucune*
23 *modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue française]*

24 « [00:00:00. Début de l'enregistrement. Vue sur Max MAINDANDA qui tient une
25 arme dans ses mains et qui se fait interviewer, debout sous un toit voûté, à côté d'un
26 autre homme ; on distingue d'autres hommes à l'arrière-plan]

27 Journaliste : C'est quoi? C'est quoi cette arme ?

28 MM : Ouais ... là c'est ... c'est une arme furogène [phon.]. Lui c'est ... c'est comme

1 l'autre-là ... mm ...

2 INI : Furogène [phon.] ?

3 MM : ... pas furogène [phon.]. Plutôt ... anti-agresseur, lacrymogène, c'est l'anti-

4 agresseur. Là c'est initialement pour les ... les musulmans qui sont dans ... dans

5 leur ... comment dirais-je ? Euh ... bon, tout simplement pour lancer soi-disant les

6 mi... les musulmans qui sont dans les ... dans leur ...

7 INI : Maison.

8 MM : ... dans leur maison, pour que ils puissent sortir et puis ...

9 INI : Étouffer.

10 MM : ... étouffer. Et puis dès qu'ils sortent, on les tue.

11 INI : Ouais.

12 MM : Même les petits enfants aussi, on les tue, parce qu'on a ... on a trop souffert. Et

13 nous, on est des militaires.

14 [00:01:02. Fin de l'enregistrement] »

15 Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les juges, vous voyez un des hommes

16 de Yekatom qui nous explique ou qui explique, plutôt (*se corrige l'interprète*),

17 comment les Anti-balaka utilisaient des grenades fumigènes. Sans craindre,

18 apparemment, d'être entendu par le commandant M. Yekatom, il explique comment

19 ils jetaient ces grenades dans les maisons des musulmans pour les enfumer et les

20 faire sortir. Et ainsi, « ils pouvaient les tuer », dit-il, « même les petits enfants ».

21 En dépit de sa connaissance de leur hostilité anti-musulmane qu'il partageait,

22 M. Yekatom encourageait ses membres de son groupe et les aidait à atteindre leurs

23 objectifs. Il a placé ces individus dans des positions d'autorité au sein de son groupe

24 en dépit, ou plutôt, à cause de leur haine des musulmans. M. Yekatom a fourni à ses

25 éléments l'opportunité de commettre les crimes visés en les stationnant dans des

26 villes et des villages, dans les zones qu'il contrôlait. Il n'a pas prévenu ni puni leurs

27 crimes, mais les a tolérés et les a même encouragés au sein de son groupe. Il les a

28 rapidement redéployés dans des zones où ils ont commis d'autres crimes similaires.

1 Au cours de sa période en tant que dirigeant anti-balaka, M. Yekatom a mené des
2 opérations et a ordonné des attaques contre des civils musulmans. Il a ordonné à ses
3 éléments anti-balaka « à », par exemple, trancher des gorges, couper des oreilles,
4 exécuter des victimes et enterrer des gens vivants.

5 Il a ordonné à ses éléments de piller et de détruire des maisons et des mosquées
6 musulmanes— je cite : « afin qu'ils rentrent dans leur pays ». Fin de citation. Il
7 demandait et recevait des rapports portant sur la situation sur le terrain, et était
8 présent lorsque ses éléments ont commis des crimes.

9 Les éléments de preuve montrent que, en tant que commandant militaire ayant
10 autorité sur ses troupes, M. Yekatom savait que les crimes visés étaient commis par
11 ses forces. Ces crimes étaient discutés en sa présence, commis en sa présence et on
12 lui en faisait rapport. Mais en dépit du fait qu'il avait la capacité matérielle de
13 prévenir et de punir ces crimes, au lieu de ça, il a encouragé leur commission. Il n'a
14 pas formé ses éléments à faire la distinction entre les cibles civiles et militaires, il a
15 ciblé des civils.

16 Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les juges, selon l'Accusation, il y a
17 des motifs sérieux de penser que M. Yekatom est responsable des crimes visés aussi
18 bien par ses actions que par ses omissions.

19 M. Yekatom a eu l'intention de commettre ces crimes ; il a planifié, ordonné et
20 participé à leur commission.

21 M. Yekatom a contribué sciemment et intentionnellement au plan opérationnel
22 commun. Il était tout à fait conscient que sa mise en œuvre déboucherait sur la
23 commission des crimes. Ce faisant, il est devenu un vecteur clé de ce plan commun,
24 dont l'objectif principal était d'attaquer les civils musulmans. Il l'a fait de concert
25 avec les campagnes violentes et haineuses des Anti-balaka.

26 Monsieur le Président, voici ma présentation et, avec votre autorisation, je vais
27 maintenant donner la parole à mon collègue M. Leddy.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:14:27] Merci beaucoup, Monsieur le

1 Procureur. La Chambre vous félicite pour votre travail.

2 Je voudrais me tourner vers M^e Dimitri pour faire remarquer que le *transcript* en
3 anglais est déjà en train de tourner. Et vous pouvez vous tranquilliser, parce qu'à la
4 fin de la journée, nous aurons le *transcript* complet de toute la session.

5 Je donne, donc, la parole à M. Leddy pour la suite.

6 M. LEDDY (interprétation) : [10:15:09] Bonjour, Monsieur le Président ; bonjour à
7 tous.

8 Donc, je vais commencer, d'abord, par vous parler des crimes qui sont reprochés aux
9 accusés et, ensuite, je vais décrire trois incidents.

10 Les crimes reprochés ont été commis en application de la politique anti-balaka qui
11 était de viser les populations civiles en RCA occidentale. Sur la base de leur
12 appartenance ethnique, nationale ou régionale, ils étaient perçus comme étant
13 responsables collectivement, complices ou soutien des Séléka.

14 Les crimes ont été commis dans... lors de la mise en œuvre du plan stratégique
15 commun et en application du but commun.

16 (*Projection d'une diapositive*)

17 Des motifs substantiels existent de croire que Yekatom et Ngaïssona sont
18 pénalement responsables des crimes des Anti-balaka commis en CAR occidental
19 depuis décembre 2013 jusque à la fin de 2014. Ils sont tous deux accusés de crimes
20 commis à Bangui et Boeing, ainsi que de crimes commis sur l'axe PK9-Mbaïki. Quant
21 à Ngaïssona, il est aussi accusé de crimes dans le cimetière musulman de Boeing, à
22 Bossangoa, à Yaloké, Gaga, Zawa, Bossempaté, Boda, Carnot, Berbérati et Guen.

23 Donc, maintenant, je vais décrire les crimes qui lui sont reprochés dans les trois
24 incidents, commençant par Bangui et Cattin, et passant, ensuite, au cimetière
25 musulman de Boeing et, enfin, la base de Yamwara, dans l'école de Yamwara.

26 Comme vous le savez, Bangui est la capitale de la République centrafricaine. Comme
27 vous le voyez ici, c'est situé... cette ville est située sur l'Oubangui — vous le
28 trouverez dans l'annexe 3 du DCC —, donc c'est en face de Zongo qui se trouve, elle,

1 en République démocratique du Congo. En 2011, la population de Bangui était
2 de 740 000 personnes. Boeing est à l'ouest, banlieue ouest — vous le voyez ici, c'est
3 encerclé en bleu sur la carte.

4 Avant le conflit, il y avait environ 130 musulmans dans différents quartiers de la
5 ville et les huit arrondissements de la ville, y compris Cattin. Et la population de la
6 ville a complètement changé après l'attaque des Anti-balaka en décembre 2013.

7 Aux petites heures de l'aube du 5 décembre 2013, plusieurs groupes anti-balaka ont
8 lancé une attaque sur Bangui et sur Boeing. Cette attaque coïncidait avec d'autres
9 attaques d'Anti-balaka sur d'autres villes : Bossangoa et Boda, par exemple — et on
10 va vous en parler plus tard, d'ailleurs. Et tout ceci faisait partie d'une campagne
11 planifiée et coordonnée qui avait été planifiée par la coordination de facto et les
12 Anti-balaka dans toute la RCA occidentale. Et malgré... La population musulmane,
13 donc, en RCA occidentale, a été l'objet principal de l'attaque des Balaka même si, au
14 départ, les Balaka avaient surtout affronté des groupes Séléka.

15 Au moins sept témoins des faits, trois initiés anti-balaka, deux journalistes
16 indépendants et une personne ayant assisté à la scène générale, ont expliqué
17 exactement comment était la campagne anti-balaka et comment elle visait les civils
18 au cours de l'attaque sur Bangui et Boeing.

19 Ils ont décrit les crimes commis par les Anti-balaka : meurtre, transfert forcé,
20 déportation, déplacement, persécution de la population civile musulmane,
21 destruction de leurs propriétés, attaque sur au moins une mosquée. Et donc, ces
22 crimes commis à Bangui et à Boeing correspondent bien au comportement sous-
23 jacent du premier chef qui est reproché aux accusés, c'est-à-dire crime de guerre ou
24 attaque dirigée contre les populations civiles.

25 *(Projection d'une diapositive)*

26 Et comme vous le voyez ici, dans cette image, on voit bien l'un des groupes qui se
27 trouve à Bangui. Et ça, c'est la veille de l'attaque. Ce sont les groupes anti-balaka. Le
28 photographe a décrit — et je parle en français ici : *(intervention en français)* « Ils nous

1 ont dit eux-mêmes qu'ils étaient des Anti-balaka. L'un d'entre eux nous a dit que les
2 Anti-balaka allaient attaquer Bangui. ».

3 *(Interprétation)* À peu près au même moment où cette photo a été prise, Yekatom
4 dirigeait un autre groupe anti-balaka qui se trouvait dans le coin et qui avait aussi
5 participé à l'attaque du 5 décembre.

6 Yekatom a dirigé à peu près 1 000 éléments depuis Kalangoi en RDC jusque Bangui
7 et Cattin où ils ont été rejoints par encore 500 éléments. Et Yekatom, lui-même, a
8 participé à l'attaque en dirigeant ses éléments et ses trois adjoints pour lancer une
9 attaque coordonnée sur la ville. Et pour s'assurer qu'elle était bien coordonnée, bien
10 sûr, Yekatom était en liaison directe avec les autres chefs anti-balaka.

11 Il... Il valait... Ses ordres étaient extrêmement clairs : il voulait viser les musulmans.
12 Et, d'après deux membres des Anti-balaka qui ont participé à l'attaque, voici ce qu'il
13 aurait dit — Yekatom aurait dit : « Il a dit qu'il fallait rassembler tous les éléments et
14 il nous a dit la chose suivante : "Tuez les Séléka et les musulmans, même les Séléka
15 qui sont des ressortissants de RCA." Enfin... Donc, il a dit aussi qu'il fallait qu'on
16 aille à PK5, qu'on y trouve les musulmans et les Séléka, et qu'on devait détruire les
17 maisons des musulmans pour qu'ils rentrent chez eux. »

18 Ensuite, un deuxièmement membre anti-balaka a dit qu'il avait reçu des ordres de
19 Yekatom, Freddy Ouandjio, alias Cœur de Lion, et Habib Beina ; des ordres du
20 style : « Le but est d'attaquer les Arabes parce que, quand les Séléka sont arrivés,
21 tous les musulmans sont devenus des Séléka, tous les musulmans doivent être
22 considérés comme étant des Séléka et donc des ennemis. » Et le témoin, ensuite, a
23 dit : « On nous a dit qu'ils étaient tous les mêmes, de toute façon, que ce soit des
24 hommes, des femmes ou des enfants. Même les enfants devaient être tués. Et nos
25 chefs nous l'ont répété à l'envie. Je l'ai entendu dire par Rombhot, par Cœur de Lion
26 et par Habib lors de nos rassemblements. On ordonnait à notre groupe d'attaquer les
27 musulmans, c'est-à-dire Séléka et civils. » Et c'est justement ce qu'ils ont fait,
28 d'ailleurs, Madame, Messieurs les juges.

1 Et les chrétiens ont été... avaient été prévenus à l'avance. On leur avait dit de mettre
2 des rameaux devant leurs maisons, parce que c'est une tradition chrétienne qui
3 montre bien à... quelles sont les maisons anti-balaka... les maisons que les Anti-
4 balaka devaient épargner. Et au cours de l'attaque... mais les musulmans, eux, n'ont
5 pas été épargnés.

6 Au cours de cette attaque, vous verrez que les éléments de Yekatom ont tué au
7 moins six musulmans civils ou perçus comme étant des supporters à Boeing, au
8 marché, par exemple, et aux quatre autres (*sic*)... et Yekatom était, d'ailleurs, présent
9 lui-même lors de cette attaque sur le marché de Boeing.

10 L'un des deux... L'un des deux témoins anti-balaka qui était présents à l'attaque sur
11 le marché de Boeing a bien décrit que Yekatom et ses adjoints dirigeaient l'attaque et
12 tiraient avec leur AK-47. Et ils ont donné des ordres pour que les musulmans soient
13 abattus lors du... sur le marché.

14 Le deuxième témoin oculaire anti-balaka a bien décrit sa participation à l'attaque, et
15 en détail — et il a dit : « Nous sommes entrés dans le... par le... dans le marché et on
16 a commencé à attaquer les Arabes qui étaient à l'intérieur... à l'extérieur de leurs
17 magasins. Ils faisaient leurs ablutions avant leur prière du matin, ils n'étaient pas
18 armés, et nous, on était très nombreux, et les Arabes ont été abattus sur place. J'ai vu
19 six Arabes abattus et tués. Ils ne sont pas morts tout de suite, ils étaient encore en
20 train de gémir à terre, alors, on les a poignardés pour les achever. »

21 Un témoin des faits a vu et a identifié ces corps lors... au marché de Boeing. Un autre
22 a vu Yekatom et... sur le marché de Boeing en uniforme, armé avec un... une arme à
23 feu et ses éléments armés et...

24 D'autres éléments de preuve montrent que Yekatom... que les éléments de Yekatom
25 auraient tué une femme chrétienne au marché de Boeing parce qu'elle avait donné à
26 manger aux commerçants musulmans. Alors, qu'est-ce qu'on lui a fait ? On l'a
27 ligotée à un arbre et, ensuite, on l'a pendue sur... pour la brûler au-dessus d'un feu.

28 Les éléments du groupe de Yekatom ont tué au moins quatre autres musulmans à

1 Cattin. Il n'y a aucune indication qui pourrait dire que ces victimes étaient armées ou
2 faisaient partie des combattants. Un témoin a dit que, alors qu'ils se retiraient de
3 Cattin le 5 décembre 2013, les éléments anti-balaka sont passés devant sa maison et
4 étaient en train de hurler qu'ils allaient d'abord tuer Djotodia et, ensuite, ils
5 reviendraient pour tuer tous les musulmans.

6 À partir du 5 décembre, les résidents musulmans de Boeing et de Cattin n'avaient
7 plus le choix. La seule chose qu'il fallait qu'ils fassent, c'était fuir pour se sauver.
8 Donc, ils sont partis à PK5, qui était un quartier musulman, ou ils sont partis dans
9 d'autres régions de la RCA ou des pays voisins. Donc, ce transfert forcé, déportation
10 et déplacement de la population musulmane constituent les chefs 4 et 5 des crimes
11 reprochés aux deux accusés.

12 L'attaque du 5 décembre et ses suites ont fait qu'un grand nombre de personnes ont
13 été... que les personnes qui étaient 100 000 au premier... dans le 3^{ème} arrondissement
14 ne sont devenues plus que 20 000 au cours des premiers mois de 2014, puisque les
15 gens ont fui la région. Et d'après les nouvelles, d'ailleurs, près de 99 pour-cent de la
16 population musulmane de la ville avait fui en... dès mars 2014.

17 Un témoin nous décrit que, le 5 décembre 2013, lui et 11 autres membres de sa
18 famille ont quitté rapidement leur maison de Cattin et ont... se sont enfuis pour se
19 réfugier à PK5, étant donné que c'était le seul endroit à peu près sûr, car il était de
20 majorité musulmane. Et c'est rapidement devenu la dernière enclave musulmane à
21 Bangui.

22 Comme vous le voyez sur la carte — qui est à l'annexe F2 du DCC de
23 l'Accusation —, l'enclave de PK5 se trouve dans le 3^{ème} arrondissement de Bangui. Et
24 vous le voyez ici, c'est la zone qui est en orangé dans la carte... sur la carte.

25 Les éléments de preuve montrent aussi qu'un grand nombre de musulmans qui
26 étaient restés dans l'enclave de PK5 n'ont jamais pu la quitter, car ils risquaient la
27 mort. Donc, la population musulmane a dû vivre sans nourriture, sans abri et sans
28 hygiène. Un journaliste, qui avait visité PK5 en décembre 2013, l'a décrit comme

1 étant une prison à ciel ouvert... prison dans la ville.

2 Et la... le journaliste a bien dit... a fait rapport que les Anti-balaka avaient coupé les

3 routes pour entrer et sortir de PK5, avaient érigé des barricades et des check-points

4 et qu'il était très difficile, pour les N... pour les ONG, de distribuer de la nourriture.

5 Et, d'ailleurs, le... l'Anti-balaka a bien dit au journaliste que s'il allait parler à des

6 musulmans et devenir ami avec eux, il risquait d'être tué.

7 Mais Yekatom a aussi ordonné que l'on détruise la mosquée de Boeing, l'une des

8 nombreuses mosquées détruites par les Anti-balaka à Bangui. Les témoins ne sont

9 pas tous d'accord sur la date de la destruction de la mosquée, mais en tout cas, elle a

10 été... elle était détruite au 20 décembre.

11 Un initié anti-balaka se rappelle bien que Yekatom avait donné des ordres à son

12 groupe comme quoi il devait détruire la mosquée — et je le cite : « Nous avons

13 utilisé des roquettes et des grenades pour détruire les murs de la mosquée. On a

14 brûlé le toit en utilisant de l'essence et des allumettes. J'ai vu des gens avec des

15 jerricans d'essence qui étaient... qui venaient de Boeing. J'ai vu brûler la mosquée.

16 Rombhot était le chef des Anti-balaka sur place et c'est lui qui nous a ordonné de

17 détruire la mosquée. »

18 Un témoin des faits, musulman, qui avait un étal devant la mosquée, a bien décrit la

19 destruction par les Anti-balaka. J'ai... Il dit : « J'ai vu des Anti-balaka prendre des

20 pages du Coran... du Saint Coran et uriner dessus, à l'extérieur de la mosquée.

21 D'autres ont pillé la mosquée, enlevé les tapis, pratiquement tout détruit. Ils ont tout

22 pris, ils ont pris les toits, ils ont pris les portes, ils ont même pris les murs de la

23 mosquée. Et aujourd'hui, si vous y allez, vous ne verrez plus que les fondations, rien

24 ne reste. » Il a aussi entendu ces Anti-balaka dire qu'ils ne voulaient plus voir de

25 musulman sur place.

26 Et ce comportement constitue les chefs 6 et 7, crimes de guerre, c'est-à-dire attaque

27 contre un édifice dédié à la religion et destruction des biens de l'adversaire.

28 Maintenant, les actes... les crimes ont... « que » je vais vous parler ont été commis par

1 Yekatom, son groupe et d'autres éléments anti-balaka dans un effort coordonné
2 visant à nettoyer Bangui, Cattin et Boeing de toute leur population musulmane. Et
3 « ce » montre bien qu'il y avait un plan commun, un but commun qui était de cibler
4 violemment la population musulmane de cette région, qui était basée... qui était vue
5 comme étant soutien des Séléka, soit collectivement, soit complice ou soit soutien
6 d'eux, et sur la base de leur appartenance religieuse, nationale et ethnique.

7 Les attaques des Anti-balaka sur ces civils musulmans les a... leur « a » enlevé tous
8 leurs droits fondamentaux, y compris le droit à la vie, le droit à la liberté, à la dignité
9 et à la liberté religieuse. Et cette conduite est sous-jacente au chef 8 qui est reproché
10 aux deux accusés, c'est-à-dire crime contre l'humanité, persécution.

11 Maintenant... Yekatom savait ce qu'il faisait, on le voit bien dans ce... dans sa
12 planification et les ordres qu'il a donnés, la façon dont il a dirigé ses éléments lors de
13 l'attaque, le fait qui était présent, aussi, lors d'un grand nombre de crimes. Les
14 leaderships des Anti-balaka ont coordonné un grand nombre... groupes pour qu'ils
15 attaquent différentes régions... différents endroits de RCA occidentale, y compris
16 Bangui, Boeing, Boda et Bossangoa, le 5 septembre 2013. Et la participation du
17 groupe de Yekatom à cette attaque a été planifiée en avance.

18 Ngaïssona, en tant que chef anti-balaka, était parfaitement conscient de cette attaque
19 sur Bangui et ses... et sa banlieue lors de cette offensive qui avait été parfaitement
20 coordonnée.

21 Ngaïssona savait que Yekatom et son groupe commettaient des crimes. Les attaques
22 et les crimes commis ont été relayés de façon importante dans les médias et, de plus,
23 Ngaïssona était un membre clé d'un groupe que l'on appelait en France (*intervention*
24 *en français*) « le Front pour le retour à l'ordre constitutionnel en Centrafrique »
25 (*interprétation*), la FROCCA... le... le FROCCA — plutôt —, qui a soutenu l'attaque du
26 5 décembre, y compris un... une émission de radio d'un membre des FROCCA le
27 même... le jour même de l'attaque.

28 Et malgré tout cela, bien qu'il soit parfaitement au courant, Ngaïssona n'a pas

1 condamné la commission des crimes et n'a rien fait pour y mettre un terme. Au
2 contraire, il a validé les actions de Yekatom en acceptant que Yekatom continue à
3 faire partie du groupe, en le reconnaissant, d'ailleurs, comme étant un membre clé
4 du mouvement anti-balaka et en l'invitant à représenter les Anti-balaka à des
5 réunions de très haut niveau et des négociations de haut niveau, par exemple la
6 réunion du 25 janvier 2014 avec la Présidente par intérim Samba-Panza et lors du
7 sommet de 2014... de juillet 2014 à Brazzaville.

8 J'en ai terminé pour mon... le premier incident et, maintenant, nous allons passer au
9 deuxième incident, c'est-à-dire le cimetière musulman de Boeing.

10 *(Projection d'une diapositive)*

11 Comme vous le voyez sur la carte — annexe F2 du DCC de l'Accusation —, ce
12 cimetière musulman de Boeing est à quelques kilomètres à l'ouest de l'aéroport de
13 Bangui et l'enclave de PK5.

14 Dans le cadre d'une attaque coordonnée sur Bangui entre les 5 et 10 décembre, un
15 groupe anti-balaka a pris le contrôle de toute la région autour du cimetière et a aussi
16 empêché aux musulmans qui étaient à PK5 d'y avoir accès. Et Ngaïssona... c'est
17 Ngaïssona qui... à qui l'on reproche cet incident et non pas à Yekatom.

18 À partir de l'attaque de 2013, pendant tout 2014 et 2015, les musulmans dans
19 l'enclave de KP5 (*sic*) n'ont pas pu avoir accès à leur cimetière parce qu'ils avaient
20 peur que les Anti-balaka les tuent.

21 En août 2014, lorsque les Séléka ont annoncé qu'ils avaient l'intention d'ouvrir une
22 voie pour le cimetière, un grand nombre de compagnies anti-balaka ont été envoyées
23 pour renforcer le blocus, blocus qui a duré jusqu'en février 2016, quand un pacte de
24 non-agression a finalement été signé.

25 Les musulmans, donc, ne pouvaient pas utiliser leur cimetière et, à de nombreuses
26 reprises, les corps et les cadavres se sont décomposés parce qu'on ne savait pour où
27 les enterrer. Certains corps ont dû être donnés à la Croix-Rouge pour qu'ils soient
28 enterrés sans aucun rite religieux, d'autres ont dû être enterrés dans des zones qui

1 n'étaient pas appropriées, par exemple, dans un cimetière musulman (*sic*) à Bangui
2 ou carrément dans l'enceinte de la maison familiale.

3 Ce comportement est la base du chef n° 9 contre Ngaïssona, donc, crime de guerre,
4 c'est atteinte à la dignité personnelle.

5 Un musulman, d'ailleurs, basé à l'enclave de PK5 se rappelle avoir vu 60 corps
6 arriver à la mosquée locale le 5 décembre 2013 et des dizaines d'autres... de corps
7 dans les jours suivants. Certains avaient des trous de balles, d'autres avaient des
8 blessures de machettes, certains avaient été brûlés, mutilés et il y avait des jeunes
9 aussi, qui avaient à peu près 13 ou 14 ans. Il a décrit qu'il a dû enterrer certaines de
10 ces... certains de ces cadavres dans des charniers ou dans des fosses communes parce
11 que les Anti-balaka l'avaient empêché d'aller au cimetière militaire (*sic*). Il a même
12 décrit... dit qu'il avait... on lui avait tiré dessus alors qu'il revenait d'un de ces
13 enterrements.

14 Et son récit est corroboré par des éléments de preuve photographiques, vidéos et
15 aussi celles de... ceux de témoins oculaires, y compris un témoin des faits qui a aidé à
16 laver les corps à cette mosquée et un autre journaliste qui s'était rendu à PK5 le
17 28 février 2014. Le journaliste a parlé aux leaders locaux et a pris des images... et a
18 pris des photos des cadavres à la mosquée, y compris certains dans des housses
19 mortuaires. Et je vais vous en montrer quelques-uns tout de suite.

20 (*Projection d'une diapositive*)

21 Donc, ces actes ont été décrits dans le cadre d'une... d'un effort coordonné de... pour
22 viser la population musulmane du 3^e arrondissement, exactement sur la même base
23 que ce qui est arrivé aux autres musulmans ailleurs, dans Bangui. Et les civils
24 musulmans du 3^e arrondissement et de l'enclave du P5 (*sic*) ont... ont été privés de
25 leurs droits fondamentaux lorsque les Anti-balaka ont bloqué l'accès à leur cimetière
26 et les ont empêchés d'enterrer leurs morts selon les rites musulmans.

27 Et ceci forme la base du chef n° 10, crime contre l'humanité, c'est-à-dire persécution.

28 Qu'en est-il de Ngaïssona ? Ngaïssona savait très bien que les Anti-balaka

1 bloquaient l'accès au cimetière musulman, dès le départ et jusqu'à la fin, en 2016.
2 Ngaïssona savait que ce cimetière était bloqué et, à Boeing... surtout que cela faisait
3 aussi la une des journaux. Et Ngaïssona aurait pu connaître, de toute façon, qu'il y
4 avait un blocus de la part de trois sources.
5 Tout d'abord, ses commandis (*sic*) anti-balaka, ses ComZones, qui lui rendaient
6 compte de façon très régulière.
7 Deuxièmement, les forces internationales qui, dès décembre 2013, ont été averties
8 que des corps étaient en train de se décomposer dans l'enclave de PK5.
9 Et, troisièmement, par le gouvernement transitionnel de CA... de RCA,
10 principalement le conseil des ministres qui a, justement, discuté ce sujet en
11 juillet 2014, lorsque la Présidente par intérim Samba-Panza a essayé de trouver une
12 solution.
13 Si vous voulez des preuves supplémentaires, Ngaïssona avait l'intention de
14 poursuivre ce blocus. Cela montre bien (*sic*) parce que, en août 2014, il a
15 publiquement sanctionné le coordonnateur national... l'adjoint du coordonnateur
16 national du mouvement anti-balaka, Sébastien Wénézoui, pour avoir tenu des
17 réunions avec des représentants musulmans aux fins de négocier leur accès au
18 cimetière et, donc, pour n'avoir pas respecté la hiérarchie.
19 De plus, en mai et juin 2015, Ngaïssona a participé lui-même aux négociations avec
20 les représentants de la communauté musulmane sur ce point de l'accès au cimetière
21 pour les résidents de PK5. Mais ce sont des réunions qui n'ont eu aucun résultat.
22 Lorsque l'on combine tout cela, on ne peut arriver qu'à la conclusion que Ngaïssona
23 connaissait et avait l'intention d'empêcher que les musulmans puissent avoir accès à
24 leur cimetière de Boeing lors de la période de référence.
25 Et maintenant, je vais passer au troisième incident, c'est-à-dire la base de l'école de
26 Yamwara qui se trouve aussi dans la banlieue Boeing.
27 (*Projection d'une diapositive*)
28 Comme vous le voyez ici, donc, sur l'annexe F2 du DCC de l'Accusation, cette base

1 trouve dans la banlieue de Bangui. Yekatom a créé la base à l'école de Yamwara,
2 après l'attaque du 5 décembre 2013. C'est une ancienne école donc cette base
3 disposait de plusieurs bâtiments et Yekatom pouvait les utiliser pour héberger ses
4 éléments et pour les former.

5 Maintenant, je vais vous montrer une... un cliché d'une vidéo. On y voit Yekatom à
6 l'école de Yamwara, du 13 au 17 décembre 2013.

7 *(Projection d'une diapositive)*

8 Donc, Yekatom et ses éléments ont utilisé cette école comme base jusqu'à la
9 démission de Djotodia, le 10 janvier 2014, lorsque Yekatom et ses éléments sont alors
10 allés vers PK9.

11 Avec la... Étant donné que, au titre de l'article 68, nous devons protéger le bien-être
12 et la sécurité des victimes, nous aimerions que le reste de cet incident se fasse en huis
13 clos partiel, s'il vous plaît.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:40:21] Madame la greffière, huis clos
15 partiel, s'il vous plaît.

16 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 40)*

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:40:51] Nous sommes à huis clos partiel,

21 Monsieur le Président.

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page 31 expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 *(Passage en audience publique à 10 h 50)*

2 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:50:45] Nous sommes en audience publique,
3 Monsieur le Président.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:50:48] Merci beaucoup, Madame la
5 greffière.

6 Alors, la parole est au Bureau du Procureur, pour la suite.

7 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:50:59] Merci, Monsieur le Président.

8 La présentation de M^{me} Berdennikova prendra à peu près 20 minutes. Ça dépend, si
9 on peut aller jusqu'à 11 h 10, mais parce que M^{me} Berdennikova aimerait bien faire sa
10 présentation en une traite.

11 *(Discussion entre les juges sur le siège)*

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:51:30] O.K. Monsieur le Procureur, nous
13 allons prendre la pause maintenant pour 30 minutes, et nous reprenons donc à
14 11 h 20.

15 M. VANDERPUYE (interprétation) : [10:51:45] Merci.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [10:51:47] Madame la greffière.

17 M^{me} L'HUISSIER : [10:51:48] Veuillez vous lever.

18 *(L'audience est suspendue à 10 h 51)*

19 *(L'audience est reprise en public à 11 h 23)*

20 M^{me} L'HUISSIER : [11:23:25] Veuillez vous lever.

21 Veuillez vous asseoir.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [11:23:37] L'audience est reprise.

23 Je vais donner la parole au Bureau du Procureur, mais je voudrais rappeler, encore
24 une fois, que la Chambre a déjà fixé le calendrier et, vraiment, mon souhait est de
25 respecter ce calendrier, c'est-à-dire : lorsque nous disons que nous terminons à telle
26 heure, nous devons respecter cette heure-là. Maintenant, nous allons commencer
27 à 11 h 20 ou un peu plus, 11 h 25, mais nous allons finir à 12 h 50. L'après-midi,
28 quand nous allons recommencer à 14 h 30, il faut qu'on finisse à 16 heures.

1 Alors, le Bureau du Procureur peut s'arranger pour distribuer la parole entre les
2 différents collègues, mais cela ne doit pas perturber le calendrier tel que fixé par la
3 Chambre.

4 Merci beaucoup.

5 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [11:25:00] Bonjour, Monsieur le Président,
6 Madame, Monsieur les juges.

7 Je vais poursuivre les observations du Bureau du Procureur en l'espèce et je vais
8 aborder trois sujets : premièrement, les chefs d'accusation 24 à 28 sur l'axe PK9-
9 Mbaïki ; deuxièmement, le chef 29 sur l'enrôlement et l'utilisation d'enfants lors des
10 hostilités ; et, troisièmement, les chefs 18 à 23 portant sur l'incident de la base Boy-
11 Rabé.

12 Ma première présentation va prendre environ une vingtaine de minutes.

13 Je vais commencer par les chefs 24 à 28. Nous allons nous éloigner un petit peu de
14 Bangui pour suivre le groupe de M. Yekatom dans la préfecture de Lobaye. Comme
15 vous pouvez le voir à l'écran, cette préfecture se trouve dans le sud-ouest de la RCA
16 et est frontalière de la République du Congo et de la RDC. Sa capitale est Mbaïki.

17 Lors de ma présentation aujourd'hui, je vais vous parler de la zone de Lobaye qui se
18 trouve entre le PK9, à environ 9 kilomètres du centre-ville de Bangui et Mbaïki.
19 Donc, cela couvre une distance d'environ 110 kilomètres au total.

20 La raison pour laquelle nous allons nous concentrer sur cette région, eh bien, c'est
21 parce que, vers le 10 janvier 2014, M. Yekatom a ordonné à ses éléments anti-balaka
22 de prendre le contrôle de cette région. Suite à cet ordre, le groupe de Yekatom a
23 progressé à partir de la base de l'école de Yamwara vers le pont du PK9 et au-delà,
24 jusqu'à arriver à Mbaïki, environ trois semaines plus tard, le 30 janvier 2014 ou vers
25 cette date.

26 Lors de leur progression vers Mbaïki, le groupe anti-balaka de Yekatom a pris le
27 contrôle de villes et de villages le long de l'axe PK9-Mbaïki. Vous verrez ces points à
28 l'écran, et cela inclut Sékia, Ndangala, Bimon, Kapou, Bossongo et Pissa.

1 Lorsqu'il relate cette progression, un témoin de l'intérieur explique — et je le cite en
2 français : (*intervention en français*) « Rombhot, lui, il voulait prendre chaque village,
3 c'est-à-dire que quand nous, nous étions venus à Sékia, nous avons occupé le poste
4 de Bimbo. Après Bimbo, on a récupéré Bossongo ; après Bossongo, c'est Pissa, Pissa
5 pour que nous, nous récupérons tous les lieux jusqu'au niveau de toute la Lobaye.
6 Donc, c'était ça. Le Bimon aussi, on a pris, etc., et puis voilà. »

7 (*Interprétation*) Madame et Messieurs les juges, alors que le groupe de Yekatom
8 avance vers Mbaïki, ils érigent des points de contrôle sur leur passage. Des éléments
9 armés confisquent des biens, organisent les mouvements et extorquent de l'argent de
10 ceux qui passent à ces points.

11 Les villages le long de l'axe PK9-Mbaïki sont contrôlés par les Anti-balaka sans
12 résistance, sans rencontrer de résistance de la Séléka, parce qu'ils s'étaient retirés au
13 moment où le groupe de Yekatom est arrivé.

14 Mais ce ne sont pas que les Séléka qui ont quitté les villes et les villages sur l'axe. Les
15 civils musulmans qui craignaient pour leur vie ont fui la région en masse en
16 apprenant l'avancée des Anti-balaka. De nombreux civils musulmans ont trouvé
17 refuge dans la capitale provinciale de Mbaïki.

18 Un témoin des crimes déclare — je cite : « Alors que Yekatom avançait dans la
19 province de Lobaye, tous les musulmans ont pris la fuite vers Mbaïki. Tous fuyaient
20 les Anti-balaka de Yekatom. » Fin de citation.

21 Un membre du groupe de Yekatom confirme que les craintes de ces civils n'étaient
22 pas infondées. Il explique : « Lorsque les musulmans ont entendu parler des Anti-
23 balaka, eh bien, tous les musulmans de Sékia, de Pissa, de Yamboro se sont enfuis
24 vers Mbaïki, parce qu'ils craignaient qu'on ne les tue. » Il ajoute : « C'était l'ordre
25 général. Si nous en trouvions, nous devons les tuer parce qu'il s'agissait des
26 ennemis Séléka. C'est l'instruction générale qui avait été donnée par nos chefs,
27 Rombhot et Cœur de Lion lors de nos rassemblements. Ces chefs nous ont dit qu'on
28 ne devait autoriser aucun musulman à rester parce qu'ils avaient choisi le camp de la

1 Séléka. »

2 Un autre témoin de l'intérieur confirme que les Anti-balaka considéraient tous les
3 musulmans comme leur ennemi.

4 Le témoin explique — et je cite en français : (*intervention en français*) « Tous les
5 musulmans sont des ennemis, parce que quand on était dedans, on se dit qu'il n'y a
6 pas de petits musulmans, il n'y a pas de grands musulmans. Tous les musulmans
7 sont pareils. Qu'ils... Qu'ils sont armés ou pas, ils peuvent être aussi comme des
8 agents de renseignement du côté de la Séléka, et puis... ben voilà. Donc, on ne les
9 accepte pas. »

10 (*Interprétation*) Le même témoin explique que, lors d'une réunion à Sékia, qui est l'un
11 des villages le long de l'axe PK9-Mbaïki, Cœur de Lion, l'adjoint de Yekatom, a
12 donné expressément l'instruction au groupe anti-balaka de tuer tout musulman qui
13 circulerait sur la route Mbaïki. L'ordre était — je cite : (*intervention en français*) « Tous
14 les musulmans qui franchissent cette route de Mbaïki, on les abat. »

15 (*Interprétation*) Suite à cet afflux de masse de musulmans qui fuyaient les villages et
16 les villes voisines, la population musulmane de Mbaïki a augmenté
17 considérablement à la fin du mois de janvier 2014. Comme mon collègue, M. Iverson
18 l'a dit, celle-ci a atteint 10 à 15 000 individus à cette époque. Ce chiffre est confirmé
19 par un résidant de Mbaïki qui estime que le nombre de musulmans à Mbaïki a
20 augmenté d'environ 2 000 à 15 ou 16 000 au début du mois de février 2014. Un autre
21 témoin confirme que le nombre de réfugiés musulmans à Mbaïki s'élevait à
22 plusieurs milliers.

23 Vers le 30 janvier 2014, les éléments anti-balaka de Yekatom sont entrés dans Mbaïki.
24 Lorsque le groupe de Yekatom est arrivé, une réunion de réconciliation a été
25 organisée à l'église catholique locale. Les participants à cette réunion incluait
26 Yekatom, Habib Beina et Coeur de Lion, des représentants des communautés
27 musulmanes et chrétiennes, des membres des autorités locales et des forces MISCA
28 et Sangaris.

1 Lors de cette réunion, Yekatom a donné un message appelant apparemment à la paix
2 entre chrétiens et musulmans. Il a répété ce message à une foule de personnes
3 réunies à l'extérieur après avoir quitté la cathédrale.

4 Madame et Messieurs les juges, ce message doit être considéré dans un cadre
5 beaucoup plus large. N'oublions pas qu'il a été délivré par la même personne qui,
6 comme vous l'avez entendu lors de cette présentation des... présentations
7 précédentes, a ordonné à ses troupes d'attaquer tous les musulmans.

8 En outre, plusieurs témoins de l'Accusation présents lors du discours de Yekatom, y
9 compris un témoin de l'intérieur, expliquent pourquoi son message n'était pas
10 sincère. Dans les journées qui ont suivi l'arrivée du groupe de Yekatom à Mbaïki,
11 des civils musulmans ont été menacés et harcelés par les Anti-balaka. Un résidant
12 musulman de Mbaïki explique — je cite : « Les Anti-balaka ont menacé les
13 musulmans en disant : "Vous êtes stupides. On va vous tuer si vous restez. On vous
14 a dit de partir de notre région, mais vous n'êtes pas partis. Si vous restez là, on va
15 vous tuer." »

16 Un rapport de Human Rights Watch décrit la chose suivante : « À Mbaïki,
17 le 4 février, en dépit du déploiement des forces françaises, Human Rights Watch a
18 trouvé des combattants anti-balaka qui menaçaient un vieil homme musulman au
19 marché en faisant un signe de lui couper la gorge devant ses yeux. »

20 Madame et Messieurs les juges, les menaces sont allées bien au-delà des insultes,
21 alors que des Anti-balaka ont pris des mesures pour compromettre les mesures qui
22 avaient été prises pour assurer la sécurité de la population civile, par exemple, en
23 s'en prenant à une patrouille de sécurité.

24 L'environnement de plus en plus hostile vis-à-vis des musulmans qui a été perpétué
25 par le groupe de Yekatom a poussé la population musulmane de Mbaïki à fuir en
26 masse à partir, environ, du 6 février 2014. Avec l'assistance des forces tchadiennes,
27 des milliers de musulmans ont été évacués de Mbaïki vers le Tchad ou vers d'autres
28 régions de la RCA. Dans un délai de deux semaines, presque toute la population

1 musulmane de Mbaïki avait été expulsée, à l'exception de son maire adjoint, Djido
2 Saleh, et sa famille qui ont refusé de quitter leur ville d'origine.

3 En février 2014, après que des milliers de musulmans avaient pris la fuite, Amnesty
4 international et ses délégués ont rencontré Djido Saleh lors de leur... leur mission
5 dans cette ville. Il leur a dit que lui et sa famille étaient nés en République
6 centrafricaine et n'avaient aucune raison de fuir.

7 Il avait tort. Le 28 février 2014, Djido Saleh, l'un des derniers musulmans restant à
8 Mbaïki a été assassiné, et son cadavre a été mutilé.

9 Des éléments de preuve montrent que la maison de Djido Saleh a été assaillie par un
10 groupe de personnes comprenant des membres du groupe anti-balaka de Yekatom.
11 Alors que Saleh tentait de prendre la fuite, il a été rattrapé à quelques mètres de la
12 gendarmerie et tué de manière violente.

13 Vous allez voir une capture d'écran d'une vidéo qui montre le meurtre de Djido
14 Saleh.

15 *(Projection d'une diapositive — capture d'écran)*

16 Après avoir tué la victime et mutilé son corps, l'un des auteurs a déclaré — et je le
17 cite en français : *(intervention en français)* « J'aurais aimé que les autres musulmans
18 soient encore ici pour voir cela de leurs propres yeux. »

19 Madame et Messieurs les juges, Yekatom connaissait l'implication de ces éléments
20 dans ce meurtre. Lors d'un rassemblement qui s'est tenu deux jours après cet
21 incident, il a déclaré qu'il savait qui était responsable du meurtre et qu'il l'avait
22 sanctionné.

23 Aucun élément de preuve ne montre que des sanctions aient été prises contre ces
24 éléments par Yekatom.

25 En outre, un témoin de l'Accusation déclare que Yekatom a fait référence à ce
26 meurtre comme étant — je cite — « un accident ». Madame et Messieurs les juges, les
27 événements que je viens de décrire ne sauraient être définis de la sorte.

28 Les crimes et actes que j'ai décrits lors de cette présentation ont été commis par

1 Yekatom et ses éléments anti-balaka dans un effort concerté visant à nettoyer les
2 villes et les villages sur l'axe PK9-Mbaïki de leur population musulmane. Ces actes
3 ont privé les victimes de droits fondamentaux et constituent le crime contre
4 l'humanité de persécution.

5 J'en arrive, maintenant, à la connaissance de Ngaïssona. Ngaïssona avait
6 connaissance de la situation dans la préfecture de Lobaye et a participé
7 personnellement à au moins une mission visant à lever des barrages routiers sur
8 l'axe de Mbaïki, suite à l'accord de Brazzaville. Des membres clés de la Coordination
9 nationale ont également rendu visite à cette préfecture lors de son occupation par le
10 groupe de Yekatom.

11 De plus, la situation et des crimes commis par le groupe de Yekatom dans la
12 préfecture de Lobaye ont fait l'objet d'une large couverture médiatique à l'époque.

13 Madame et Messieurs les juges, comme M. Leddy, mon collègue, vous l'a dit, en
14 dépit de sa connaissance des crimes commis par Yekatom et son groupe, Ngaïssona
15 n'a pas condamné leur commission ou n'a pas agi pour y mettre fin. Au lieu de cela,
16 il a avalisé les actions de Yekatom en acceptant et en soutenant son affiliation au
17 groupe.

18 Je vais maintenant aborder la seconde partie de ma présentation qui porte sur le
19 chef 29, à savoir l'enrôlement et l'utilisation des enfants lors d'hostilités.

20 Yekatom et ses subordonnés ont enrôlé des enfants âgés de moins de 15 ans dans le
21 groupe anti-balaka de Yekatom à partir au moins du mois de décembre
22 2013 jusqu'au mois d'août 2014. Ils utilisaient ces enfants pour une variété de tâches,
23 y compris tenir des check-points et prendre part activement aux hostilités.

24 Des enfants âgés de moins de 15 ans ont été stationnés à la base de l'école de
25 Yamwara et à plusieurs points de contrôle contrôlés par Yekatom, y compris sur
26 l'axe PK9-Mbaïki et sur l'axe Pissa-Mongoumba. Et vous voyez ces axes sur la carte
27 qui s'affiche à l'écran maintenant.

28 *(Projection d'une diapositive)*

1 Lorsqu'il parle d'enfants au sein des Anti-balaka, un des témoins nous dit la chose
2 suivante — et c'est un témoin oculaire — je cite : « J'ai souvent voyagé entre Bangui
3 et Mbaïki et je voyais des garçons très jeunes, à partir de 10 ans d'âge, aux barrières
4 Sékia et Pissa des Anti-balaka. Les enfants étaient vêtus d'uniformes militaires et
5 d'habits civils. Certains portaient des gris-gris autour du cou et des armes... et des
6 bras (*se corrige l'interprète*). J'ai vu les enfants, même les plus jeunes, qui portaient des
7 armes traditionnelles comme des couteaux, des arcs et des flèches. »

8 Mesdames et Messieurs les juges, deux témoins intérieurs de l'Accusation expliquent
9 que certains des enfants enrôlés dans le groupe de Yekatom étaient connus
10 personnellement ou ont été intronisés par Yekatom.

11 Les enfants soldats enrôlés dans le groupe de Yekatom recevaient un entraînement
12 militaire.

13 Lorsqu'il parle des enfants au sein du groupe de Yekatom, l'un des témoins de
14 l'intérieur explique — je cite — que : « Les enfants étaient mélangés avec les adultes
15 lors des entraînements. On leur apprenait des tactiques de combat, comment se
16 cacher, quand se coucher à terre et comment éviter les balles. Ils ont également reçu
17 des instructions afin d'apprendre à monter et à démonter une arme. Et ils ont été
18 frappés avec des bâtons dans le cadre de cette formation afin de devenir plus forts. »

19 Les enfants étaient utilisés pour tenir les check-points.

20 Un membre du groupe de Yekatom explique que les enfants étaient envoyés pour
21 tenir les barricades avec les adultes. Lorsqu'il décrit les activités à ces points de
22 contrôle, il précise — et je cite : « Nous regardions et si vous étiez centrafricain, on
23 vous laissait passer ; si la personne était un musulman, on l'arrêtait et on partait du
24 principe qu'il s'agissait soit d'un traître, soit d'une personne très obstinée. En
25 général, lorsqu'on arrêtait ou qu'on ramenait une personne des barricades, ils
26 donnaient cette personne aux enfants afin que — ceux-ci lui donnent des coups de
27 couteau, lui coupent les oreilles, et ensuite, c'est un adulte qui l'achevait. »

28 Les enfants du groupe de Yekatom participaient activement aux attaques.

1 Lorsqu'il décrit les préparations pour l'attaque du 5 décembre 2013 contre Boeing,
2 un enfant soldat explique — je cite : « Cœur de Lion ne voulait pas que les enfants
3 participent à l'attaque, mais Rombhot a dit que les enfants devaient être impliqués,
4 car les Arables tuent notre peuple. » Le témoin poursuit et décrit la journée de
5 l'attaque, et indique — je cite : « Mon rôle était que, lorsqu'ils tiraient sur quelqu'un,
6 par exemple dans la jungle, et que cette personne tombait, je devais lui donner des
7 coups de couteau et le battre pour l'affaiblir. Les enfants devaient rester en retrait et
8 ne pas aller au front. Ce sont les chefs qui avaient des armes à feu qui allaient au
9 front. Nous, on avait des machettes et des couteaux. À l'époque, nous, les enfants, on
10 avait tous reçu des couteaux. » Le témoin ajoute que les enfants portaient également
11 des munitions pour les AK-47.

12 Madame et Messieurs les juges, je vais maintenant vous demander de bien vouloir
13 passer à huis clos partiel, parce que les informations qui sont contenues dans la...
14 dans le prochain segment de ma présentation ont été expurgées du DCC.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA (interprétation) : [11:43:27] Pendant combien de
16 temps ?

17 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [11:43:32] Pour le reste de la présentation de
18 ce chef, puis pour l'intégralité du prochain chef d'accusation également.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA (interprétation) : [11:43:45] Je vous pose cette
20 question pour la galerie du public, pour leur faire savoir, pour les informer.

21 M^{me} BERDENNIKOVA (interprétation) : [11:43:55] Je dirais entre 10 et 15 minutes.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA (interprétation) : [11:43:58] Merci.

23 *(Intervention en français)* Madame la greffière, huis clos partiel, s'il vous plaît.

24 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 43)*

25 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [11:44:04] Nous sommes à huis clos partiel,
26 Monsieur le Président.

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

- 1 (Expurgée)
- 2 (Expurgée)
- 3 (Expurgée)
- 4 (Expurgée)
- 5 (Expurgée)
- 6 (Expurgée)
- 7 (Expurgée)
- 8 (Expurgée)
- 9 (Expurgée)
- 10 (Expurgée)
- 11 (Expurgée)
- 12 (Expurgée)
- 13 (Expurgée)
- 14 (*Passage en audience publique à 12 h 00*)
- 15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:00:40] (*Intervention non interprétée*)
- 16 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:00:42] Merci beaucoup, Madame la
- 17 greffière.
- 18 Madame Henderson, vous avez la parole.
- 19 M^{me} HENDERSON (interprétation) : [12:00:48] Bonjour. Bon après-midi, Monsieur le
- 20 Président, Madame et Messieurs les juges.
- 21 Je vais vous parler de trois incidents qui se sont passés à Bossangoa, Yaloké, les
- 22 villages autour et Bossemtélé.
- 23 Je vais également utiliser des supports audiovisuels, lesquels peuvent tous être
- 24 diffusés au public, et j'imagine que je terminerai juste avant la pause du déjeuner, à
- 25 12 h 50.
- 26 Madame et Messieurs les juges, je commence par le 5 décembre 2013, l'attaque sur
- 27 Bossangoa.
- 28 Bossangoa est la capitale de la préfecture de Ouham. En 2003, la population était

1 de 36 000 habitants, dont environ 8 000 musulmans. La ville est située à quelque
2 300 kilomètres au nord de Bangui et 200 kilomètres au sud de la frontière avec le
3 Tchad. C'est également la ville la plus proche de Gobéré où les premiers groupes
4 d'autodéfense anti-balaka ont été constitués.

5 Dans les mois qui ont précédé l'attaque du 5 décembre, ces groupes anti-balaka ont
6 terrifié et terrorisé la population musulmane dans la région. En effet, lors d'une
7 première attaque sur Bossangoa, c'était le 17 septembre 2013, les Anti-balaka avaient
8 tué plusieurs civils musulmans, mais n'avaient pas réussi à prendre la ville des
9 Séléka.

10 Cela ne les a pas découragés ni dérangés, le 5 décembre, ils sont revenus encore plus
11 forts en s'attaquant à Bossangoa, quelques heures à peine après la première attaque
12 matinale sur Bangui. Ce n'était pas un pur hasard, c'était un effort coordonné par les
13 dirigeants anti-balaka de Bossangoa, et la Coordination nationale de facto.

14 Ayant dominé la Séléka à Bossangoa, les Anti-balaka ont continué et se sont attaqués
15 à la population civile musulmane — c'est ce que nous avons au chef 30 — des crimes
16 de guerre contre une population civile.

17 Un des témoins nous dit que les Anti-balaka ont attaqué les différents quartiers de
18 Bossangoa où il n'y avait pas de position séléka — et je vais citer et en français.
19 *(Intervention en français)* « Les Séléka n'avaient pas d'opposition dans mon quartier ni
20 dans les quartiers voisins, seulement vers la sortie de la ville. L'objectif des Anti-
21 balaka était visiblement de tuer les musulmans, pas seulement des Séléka, sinon, ils
22 ne seraient pas allés dans les quartiers résidentiels. »

23 *(Interprétation)* Un autre témoin a décrit comment il fut descendu par un groupe anti-
24 balaka qui lui tirait dessus alors qu'elle essayait de quitter et de se rendre dans une
25 maison d'un imam avec sa famille pour s'y réfugier. Et elle nous dit : « Je ne sais pas
26 pourquoi les Anti-balaka nous ont attaqués. Nous, on n'était pas du tout impliqués
27 avec les Séléka et nous n'avions pas d'armes. Ce jour-là, je portais une jupe, une
28 chemise et j'avais un foulard sur la tête. Et ma mère, ma tante et mes grands-mères

1 étaient là aussi et elles portaient le vêtement musulman traditionnel, le *lafaye*, qui
2 était, en fait... qui enveloppait leurs corps. »

3 En effet, les éléments de preuve de l'Accusation montrent que, finalement, pour les
4 attaquants, les musulmans étaient à confondre avec la Séléka.

5 D'ailleurs, un des attaquants nous a dit : « à Bossangoa, si vous étiez un musulman,
6 vous étiez un Séléka, si vous étiez un chrétien vous étiez un anti-balaka. Et la
7 majorité des hommes qui s'étaient convertis à l'Islam appuyaient la Séléka et si
8 quelqu'un était dans une maison, il était supposé, dit-on, que ces personnes avaient
9 d'office une arme et donc, on n'attrapait personne. »

10 En effet, plutôt que d'attraper et de capturer, les Anti-balaka tuaient. Le Procureur a
11 les éléments de preuve sur la mise à mort de quelque 18 personnes et des tentatives
12 de mise à mort d'autres civils musulmans. En effet, les Anti-balaka tiraient sur les
13 musulmans qui prenaient la fuite vers une école locale pour y trouver refuge, car
14 celle-ci était protégée par des forces internationales. Et un des témoins nous dit — et
15 encore une fois — je le cite : « À un moment donné, les Anti-balaka se sont vraiment
16 rapprochés de l'école. Ils ont commencé à tirer dans notre direction, ils ont d'ailleurs
17 tué un des soldats congolais et un des musulmans qui y était déplacé. » — fin de
18 citation. Et les cadavres de nombreuses victimes ont été amenés à l'école pour y être
19 enterrés. Et d'ailleurs, c'est ce que nous pouvons voir sur cette photo.

20 (*Diffusion d'une photo*)

21 Ces mises à mort et ces tentatives de mise à mort sont reprises dans le chef
22 d'accusation 31 et le chef 32.

23 Pendant l'attaque, les Anti-balaka pillaient, détruisaient les propriétés et s'en
24 prenaient également à des objets protégés.

25 Comme nous dit un local... un témoin local — et je cite en français : (*intervention en*
26 *français*) « Dans les maisons des musulmans, les Anti-balaka pillaient tout, ils
27 enlevaient même les tôles, les fenêtres, les briques, tout ce qu'ils pouvaient
28 récupérer. »

1 *(Interprétation)* Et dans les jours qui ont suivi l'attaque, les maisons des musulmans
2 ont été systématiquement mises à feu ou détruites autrement, et surtout dans les
3 quartiers musulmans de Boro, Arabe et Fulbe. Et entre temps, les quartiers plutôt
4 chrétiens, qui avaient été attaqués par la Séléka au précédent, n'étaient pas du tout
5 attaqués par les Anti-balaka. Et à la fin janvier 2014, ces Anti-balaka avaient réussi à
6 détruire quelque 1 500 maisons musulmanes, estime-t-on.

7 Et voici d'ailleurs une photo de l'une d'entre elles.

8 *(Diffusion d'une photo)*

9 Ces pillages et ces destructions de propriétés sont repris dans les chefs 33 et 34.

10 Dans la semaine qui a suivi l'attaque, les Anti-balaka ont également démonté et
11 détruit plusieurs mosquées, entre autres, la mosquée centrale de Bossangoa — au
12 chef 35 et 36 —, crime de guerre qui consiste à attaquer des bâtiments consacrés à la
13 religion et destruction de propriétés.

14 La population musulmane de Bossangoa a pris la fuite vers l'École de la Liberté.
15 C'était l'école dont j'ai déjà parlé et qui était un camp pour personnes déplacées et
16 protégées par des forces internationales. Il y avait déjà des musulmans dans cette
17 école, ils étaient arrivés là prenant la fuite devant la violence anti-balaka dans les
18 autres villages entourant ce lieu. Et nous avons ici quelques images du camp.

19 *(Diffusion d'une photo)*

20 Dans les jours qui ont suivi l'attaque, le nombre de musulmans déplacés est monté et
21 a atteint des milliers. À la fin décembre 2013, à l'École de la Liberté, il y avait
22 quelque 7 000 personnes déplacées, même plus, surtout des femmes et des enfants
23 qui provenaient du quartier musulman de Boro. Certains d'entre eux avaient été
24 arrachés de leur maison par les Anti-balaka et emmenés à l'École de la Liberté, parce
25 qu'on voulait les soustraire à la ville par la force internationale. Et c'est ce qui fut fait
26 par la suite.

27 Et en avril 2014, la population musulmane de Bossangoa qui, à l'origine, faisait
28 8 000 personnes avait, entre temps, été évacuée vers le Tchad. Il y a eu une enquête

1 des Nations Unies en octobre 2014, à Bossangoa, il n’y avait plus de musulmans à
2 qui s’adresser. Et d’ailleurs, un des témoins de la mission nous a dit — et je le cite :
3 « Nous n’avons pas réussi à mener cette enquête à Bossangoa, parce qu’on n’a plus
4 retrouvé de témoins musulmans qui avaient vécu l’attaque et qui étaient encore sur
5 place. » Fin de citation.

6 Le fait que cette population musulmane a été entraînée et a été enlevée n’est pas
7 simplement un sous-produit de l’attaque, mais était la raison même de l’attaque. En
8 effet, si on prend ce que nous dit un observateur des Nations Unies qui a rencontré
9 un des dirigeants anti-balaka en avril 2015, il a dit : « L’objectif principal dans la
10 province d’Ouham était de tous les poursuivre et de les chasser, et de les faire quitter
11 Ouham, ainsi que de faire partir tous les Séléka. » Fin de citation.

12 Alors, ce sont des faits qui sont repris dans les chefs d’accusation 37 et 38, sur le
13 transfert forcé et la déportation et le déplacement.

14 Mais revenons-en pour un instant au camp. La population musulmane de Bossangoa
15 s’est donc retrouvée à l’École de la Liberté, mais ne pouvait pas quitter l’école. Ils
16 avaient peur d’être tués réellement par les Anti-balaka, c’était une menace réelle. En
17 effet, même dans ce camp, il y avait une insécurité. Les Anti-balaka se rapprochaient
18 de l’école et criaient et menaçaient ceux qui étaient à l’intérieur.

19 Un témoin nous dit — et je cite en français : (*intervention en français*) « La situation
20 pour les musulmans de Bossangoa, à ce moment-là, c’était comme être en prison.
21 Nous étions cernés par les Anti-balaka de tous les côtés. Ils avaient établis leurs
22 positions à plusieurs endroits de la ville de façon à ce qu’on n’ose pas sortir du
23 camp. »

24 (*Interprétation*) Ce sont ces conditions qui sont à l’origine de la charge 39, du chef
25 d’accusation 39, privation grave de liberté.

26 Le Procureur apporte également des éléments de preuve selon lesquels des éléments
27 anti-balaka ont violé des femmes lors de l’attaque sur Bossangoa. C’est ce que nous
28 avons dans les chefs 40 et 41, le viol comme crime de guerre et comme crime contre

1 l'humanité.

2 Et dans le respect de l'article 68 du Statut, je voudrais très brièvement passer à huis
3 clos, Monsieur le juge.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:12:20] La même question, pendant combien
5 de temps ?

6 M^{me} HENDERSON (interprétation) : [12:12:25] Pas plus de deux minutes, Monsieur
7 le juge.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:12:30] Très bien. Nous allons en audience
9 privée pour cinq minutes.

10 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 12)*

11 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:12:35] Nous sommes à huis clos partiel,
12 Monsieur le Président.

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 *(Passage en audience publique à 12 h 13)*

1 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:13:46] Nous sommes en audience publique,
2 Monsieur le Président.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:13:49] Merci beaucoup, Madame la
4 greffière.

5 Madame Henserson, poursuivez, s'il vous plaît.

6 M^{me} HENDERSON (interprétation) : [12:13:52] Et enfin, nous avons ici les chefs
7 d'accusation 42, crime contre l'humanité et persécution. Comme vous l'avez
8 entendu, c'est quelque chose que l'on retrouve dans tous les crimes anti-balaka et,
9 ici, à Bossangoa, également. La population civile musulmane était visée avec
10 violence et était tenue comme responsable, complice ou soutenant la Séléka. Et c'est
11 justement parce que c'est ce groupe qui est visé que nous trouvons là un plan
12 commun et un plan commun stratégique.

13 Les auteurs de ces crimes à Bossangoa étaient, entre autres, un groupe d'Anti-balaka
14 locaux de Bossangoa et de la région environnante. Les dirigeants du groupe ont
15 planifié l'attaque au départ de leur base à Gobéré. Ils étaient en contact constant avec
16 la Coordination nationale de facto et recevaient de l'argent, en plus, de Ngaïssona.

17 Et d'après un des membres anti-balaka de la base de Gobéré, on a appris — et je cite :
18 « À Gobéré, on avait organisé l'attaque sur Bangui du 5 décembre. Nous avons aussi
19 coordonné d'autres attaques, dans d'autres régions, et toutes ces attaques devaient
20 avoir lieu le 5 décembre. Et parmi toutes les attaques qui avaient été prévues ce jour-
21 là, il y avait Damara et Bossangoa. » Fin de citation.

22 Mais les dirigeants de Bossangoa n'auraient pas pu le faire tout seul. C'était la
23 Coordination nationale de facto et un membre en particulier qui a été la stratégie
24 derrière toute cette attaque sur Bossangoa. Cette personne a envoyé de l'argent et
25 des munitions aux dirigeants locaux afin que ceux-ci puissent réaliser l'attaque. Ils
26 ont également donné des instructions très détaillées aux dirigeants locaux. Et ces
27 dirigeants locaux avaient un contact téléphonique rapproché pendant toute la
28 journée durant l'attaque, au début de l'attaque et pendant toute l'attaque.

1 Mais parlons maintenant de Ngaïssona, notre suspect. Il connaissait la situation à
2 Bossangoa, et ce, dès le tout début de l'attaque du 5 décembre et, aussi, au niveau de
3 l'enclave de *Muslim*, et ce, jusqu'en 2014. Ngaïssona avait connaissance et a accepté
4 la mise en œuvre du plan stratégique. Et il savait que cela entraînerait que la
5 population musulmane soit visée et subisse des violences... et subisse des violences,
6 et que celle-ci soit justement violentée par ses propres supporters en RCA.
7 Et il était, d'ailleurs, tenu informé constamment par ses membres. Vers la mi-janvier
8 2014, il a exercé son autorité sur les dirigeants de Bossangoa. Il a envoyé des
9 missions sur place pour rester informé de ce qu'il se passait, et parfois, il s'y rendait
10 lui-même pour voir de ses propres yeux. Il a également accueilli les dirigeants de
11 Bossangoa à des réunions à Bangui. Et un de ces membres-là a participé à une
12 réunion à la mi-janvier, et c'était la fameuse réunion à laquelle Ngaïssona avait été
13 désigné coordonnateur national. Or, c'était le moment où, justement, dans l'École de
14 la Liberté, il y avait quelque 7 000 musulmans déplacés.
15 Et de plus, toute cette violence anti-balaka... toute cette violence des Anti-balaka à
16 Bossangoa avait été couverte de manière très intense par la presse nationale et
17 internationale depuis septembre 2013.
18 Il avait connaissance de ces crimes et, malgré tout, il n'a pas condamné cette
19 conduite de ces dirigeants de Bossangoa. Il a même souscrit à ces actes en donnant
20 une reconnaissance officielle à la structure dirigeante des Anti-balaka et en les
21 autorisant à participer aux négociations à l'extérieur.
22 Avec ça, j'ai terminé la présentation des crimes qui ont été commis à Bossangoa.
23 Nous passons maintenant à une attaque en janvier 2014 sur Yaloké et deux villages
24 avoisinant, Gaga et Zawa.
25 Yaloké est un grand centre de commerce de l'ordre... de l'or, dans la préfecture
26 d'Ombella-M'Poko.
27 Avant le conflit, la population comptait 56 000 habitants, dont environ
28 20 000 musulmans. Cette ville est située à 200 kilomètres au nord-ouest de Bangui.

1 Gaga est un village minier qui exploite l'or ; il est situé à 30 kilomètres, environ, au
2 nord-ouest de Yaloké.

3 Le village de Zawa se trouve à 15 kilomètres de Yaloké.

4 À la mi-janvier, les Anti-balaka ont commencé leur approche sur Yaloké. Ils sont
5 passés par Gaga, puis Zawa, et en tuant les civils musulmans dans chacune de ces
6 deux villes.

7 À Yaloké, la population musulmane s'était préparée à une attaque anti-balaka. En
8 effet, la population contenait non seulement les résidents musulmans de la ville elle-
9 même et tous ceux qui avaient pris la fuite de Yaloké de la zone environnante pour
10 trouver refuge à Yaloké. Et les habitants chrétiens de la ville étaient tout à fait
11 conscients de l'attaque imminente et avaient commencé à quitter les quartiers où il y
12 avait un mélange de population au centre de Yaloké, et s'étaient plutôt réorientés
13 vers les quartiers purement chrétiens. La Séléka avait déjà quitté Yaloké et la
14 population musulmane se retrouvait seule, exposée, une cible facile qui payerait les
15 crimes de la Séléka.

16 Quand les Anti-balaka sont arrivés à Yaloké, ils n'ont pas commencé tout de suite les
17 mises à mort. Certains témoins ont dit que, d'abord, les Anti-balaka avaient entouré
18 la ville et avaient cerné la population musulmane qui se trouvait enfermée à
19 l'intérieur. J'ai ici un témoignage. Je cite : « Si on essayait de quitter Yaloké ou de
20 traverser les ponts, ils nous tiraient dessus. Les Anti-balaka étaient armés, ils
21 portaient des fusils et des machettes. » Fin de citation.

22 D'autres témoins disent que, justement, les Anti-balaka ont convergé en masse sur la
23 ville. Les forces françaises Sangaris ont arrêté leur avance, c'est ce que l'on voit dans
24 cette vidéo. Et vous verrez, d'ailleurs, que les éléments anti-balaka portaient **parfois**
25 des uniformes militaires, parfois des vêtements civils et parfois aussi des uniformes
26 des forces françaises. et parfois aussi des uniformes des forces françaises. Ici, vous
27 allez entendre des coups de fusil et vous allez voir la retraite des Anti-balaka. C'est
28 une... Ils battaient en retraite provisoirement, en fait pour le moment.

1 La référence, c'est CAR-OTP-2106-0139. Pas de traduction, parce que rien n'est
2 prononcé.

3 *(Diffusion d'une vidéo).*

4 Dans les jours qui ont précédé cette attaque, les Anti-balaka avaient menacé les
5 résidents musulmans. D'après un témoin, le message qu'ils entendaient était le
6 suivant : « Préparez-vous, nous sommes là pour vous tuer. » Et dans un effort pour
7 calmer les tensions et pour éviter la violence, les forces Sangaris ont organisé des
8 réunions de réconciliation avec les représentants de la communauté musulmane et
9 les Anti-balaka. Mais ces réunions n'ont servi à rien. Et quand les forces Sangaris
10 ont, finalement, quitté Yaloké, un ou deux jours plus tard, les Anti-balaka ont lancé
11 la première des deux grandes attaques contre la population musulmane.

12 Ces deux attaques et d'autres crimes violents, que je vais décrire juste après, font
13 l'objet du chef d'accusation 43 et consistent en des attaques contre une population
14 civile.

15 En effet, dans les deux attaques principales sur Yaloké et dans les jours qui ont suivi,
16 les Anti-balaka ont tué au moins huit civils, les dirigeants de la communauté. Ils ont
17 aussi tué d'autres civils.

18 Ce sont les chefs 44 et 45.

19 Les attaques anti-balaka ont forcé la grosse majorité des civils musulmans de Yaloké
20 « de » chercher un refuge dans des zones où ils seraient protégés. Souvent, ils se sont
21 dirigés vers des mosquées, la mosquée centrale, où ils étaient protégés par le
22 contingent Sangaris.

23 Que la population musulmane soit enfermée ne suffisait pour les Anti-balaka. En
24 effet, après ces deux attaques, les représentants anti-balaka ont déclaré à une réunion
25 organisée par les Sangaris que les musulmans devaient partir. Alors, toutes les
26 dispositions ont été prises pour les évacuer en plusieurs convois surtout vers le
27 Cameroun et le Tchad. Quelque 2 000 civils musulmans ont été évacués autour du
28 2 février et un témoin, qui a voyagé avec ce premier convoi nous décrit la situation

1 de désespoir : « Nous n'étions pas encore arrivés à Gbassara que deux enfants
2 de 2 et 3 ans étaient déjà morts à l'arrière du camion. Je ne sais pas exactement de
3 quoi ils sont morts, mais d'après ce que j'ai pu comprendre, c'est que nous étions
4 tout simplement trop nombreux dans ces camions et c'est ça qui a entraîné la mort
5 de ces enfants. »

6 Quelque 1 600 autres personnes ont été évacuées le 4 février, ou aux alentours de
7 cette date, et les Anti-balaka ont attaqué les convois en route et, parfois, en tirant sur
8 le camion, à l'arrière... par l'arrière — pardon — au moment où les convois
9 quittaient.

10 Juste après le départ de ces deux convois de Yaloké, les Anti-balaka ont été
11 systématiquement d'une maison à l'autre en pillant, brûlant tout ce qui avait
12 appartenu aux musulmans. Ils ont détruit de manière méthodique et systématique
13 tout qui appartenait aux musulmans : les maisons, les magasins et, surtout, dans le
14 quartier Arabe.

15 C'est ce que nous retrouvons dans les chefs 48 et 49, destruction de propriétés et
16 pillages.

17 Mais il y a un petit groupe de musulmans qui est resté sur place, à Yaloké, qui devait
18 encore tenir trois semaines. Et, pendant ce temps-là, ils étaient cernés dans une
19 véranda d'un commerçant local, sous la protection des forces Sangaris. Et
20 le 22 février, ou aux alentours de cette date, ils sont montés dans le dernier convoi
21 pour quitter Yaloké. D'après un témoin qui a quitté dans ce convoi-là, les Anti-
22 balaka ainsi que d'autres civils chrétiens se sont réunis alors qu'ils étaient en train de
23 se préparer pour partir. Et le témoin nous dit — je cite : « Quand les Anti-balaka
24 nous ont entourés, ils ont commencé à nous insulter, à voler ce que nous avions et à
25 crier pour que... en nous disant qu'on devait foutre le camp. » Et c'est quelque chose
26 que nous également pu voir dans la presse internationale alors que cette évacuation
27 était encadrée par les forces Sangaris.

28 Je vais vous montrer cette vidéo qui porte référence CAR-OTP-2106-0138. Elle est en

1 français. Nous allons vous passer toute la vidéo, elle fait 1 mn et 33 s, et nous aurons
2 une traduction à vue, puisque la retranscription de la vidéo a été donnée aux
3 interprètes

4 *(Diffusion d'une vidéo)*

5 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° CAR-OTP-2106-0138,*
6 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*
7 *française]*

8 « Voix Journaliste 1: Sur les 7000 musulmans présents il y a quelque mois, il n'en
9 reste plus que 71 à YALOKÉ. Coincés autour de ces échoppes, leur salut est censé
10 arriver par la route. Un convoi de marchandises en direction du Cameroun doit les
11 évacuer dans l'après-midi. YAYA, le marabout, n'a que peu de temps pour boucler
12 ses valises.

13 Voix Journaliste 2: C'est difficile de partir?

14 YAYA: C'est difficile, oui.

15 Voix Journaliste 2: Vous vous sentez comment?

16 YAYA: Comme tout le monde qui peut quitter chez lui par la force.

17 Voix journaliste 1: Déjà, les premiers camions arrivent sous la protection des troupes
18 françaises, le départ se fait dans la précipitation. Pour des raisons de sécurité, le
19 convoi doit partir avant la nuit. Ils n'ont que quelques minutes pour tout embarquer.
20 Les Français, présents depuis plus d'un mois, s'interposent entre les deux
21 communautés, car de l'autre côté de la route, la population chrétienne assiste au
22 spectacle. Certains jubilent.

23 Homme inconnu: On va prendre leurs maisons, on va dormir dedans. Où on vend,
24 on le met... on fait des boutiques ici et on vend dedans. Mais en ne veut plus de
25 musulmans en Centrafrique, à YALOKÉ là.

26 Voix Journaliste 1: YAYA s'en va, le cœur lourd. Il n'aurait jamais imaginé en arriver
27 là.

28 YAYA: Je suis né ici, je suis grandi ici. Je n'ai jamais eu de problème avec les

1 chrétiens. Mais vraiment ça me fait mal. Ça me fait mal mais je n'ai pas le choix. Je
2 suis obligé. Parce que je suis musulman.

3 Voix journaliste 1: Avec le départ de ce dernier camion, la ville de YALOKE ne
4 compte désormais plus un seul musulman. »

5 L'expulsion... toutes mes excuses.

6 L'expulsion de la population musulmane de Yaloké est à l'origine des chefs 46 et 47,
7 transfert forcé et déportation forcée, et déplacement.

8 Avançons. Avril 2014, et nous avons la création, par les Anti-balaka, d'une enclave
9 peul à Yaloké. Les Peul sont des bergers nomades, également des musulmans. Il y
10 avait un grand groupe de Peul qui venaient, justement, de la brousse et se
11 rapprochaient de Yaloké. Ils fuyaient la violence dans la préfecture de Lobaye. Les
12 Anti-balaka de Yaloké ont attaqué le groupe, ils ont tué plusieurs hommes. Les Peul
13 qui avaient survécu, surtout des... les vieux, les femmes et les enfants, ont été
14 capturés par les Anti-balaka et emmenés dans l'enclave de Sous-Manguier, à Yaloké.
15 Ils sont restés là pendant des mois, piégés, leur protection n'était garantie que par la
16 présence des forces internationales. Et, malgré tout, les Anti-balaka les narguaient
17 systématiquement en disant qu'ils allaient les tuer s'ils essayaient de quitter
18 l'enclave.

19 Et cette enclave était l'une des pires que l'on ait connue en RCA occidentale. En effet,
20 plusieurs sont morts du fait des conditions : il n'y avait pas d'abri, il n'y avait pas
21 d'aliments, pas de conditions sanitaires convenables ni de soin de santé et de... pas
22 d'autres ressources aussi primaires soient-elles. Et donc, nous avons constaté que
23 quelque 40 personnes sont mortes en très peu de temps, soit d'infection pulmonaire
24 ou autre, soit de sous-alimentation. En quelques mois, donc. Et voilà. Nous avons là
25 une population qui était abandonnée à elle-même et qui était en train de mourir de
26 faim ou de maladie, alors qu'on aurait pu les soigner. Et ce sont des conditions qui
27 ont été créées par les Anti-balaka à dessein, pour détruire ce groupe.

28 *(Projection de diapositives)*

1 Ce sont des photos, ici, qui illustrent les conditions absolument catastrophiques dans
2 lesquelles cette population a dû vivre.

3 La création de cette enclave pour les Peul et le fait que celle-ci ait été maintenue est à
4 l'origine des chefs 50 et 53... ou chefs 50 à 53, privation grave de liberté physique,
5 actes inhumains, traitement humiliant et extermination.

6 À l'époque où, justement, la population musulmane était exposée à tous ces crimes
7 et l'enclave de Peul, il y avait, en plus, des crimes de viol qui étaient commis sur
8 Yaloké.

9 Ce sont les chefs 54 et 55.

10 Et, encore une fois, j'aimerais que l'on puisse très rapidement passer, pour un court
11 instant, à huis clos partiel.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:31:24] Madame la greffière, huis clos partiel
13 pour une minute.

14 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 31)*

15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:31:42] Nous sommes en audience à huis
16 clos partiel.

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (Expurgée)

24 (Expurgée)

25 (Expurgée)

26 (Expurgée)

27 (Expurgée)

28 (Expurgée)

1 (Expurgée)

2 (Expurgée)

3 (Expurgée)

4 (Expurgée)

5 (*Passage en audience publique à 12 h 32*)

6 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:33:05] Nous sommes en audience publique,
7 Monsieur le Président.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:33:10] Merci beaucoup.

9 Madame la Procureur, poursuivez, s'il vous plaît.

10 M^{me} HENDERSON (interprétation) : [12:33:15] Oui, nous ne devons plus passer à
11 huis clos partiel, Monsieur le Président.

12 Enfin, nous avons aussi le chef 56 de crime contre l'humanité et persécution qui est
13 porté par le Procureur, sur ce fil conducteur qui est que la population... que les forces
14 anti-balaka ont systématiquement visé la population musulmane.

15 Les auteurs de l'attaque sur Yaloké et tous les crimes sous-jacents sont l'œuvre d'un
16 groupe anti-balaka sous une direction qui était reliée à la Coordination nationale, et
17 ce, depuis le tout début de la création des Anti-balaka. Le mois juste après l'attaque,
18 en février 2014, la Coordination nationale a reconnu un de ses dirigeants locaux
19 comme étant un ComZone, d'abord, dans la zone de Bangui. La Coordination
20 nationale a aussi reconnu ce chef local et un autre chef local de l'attaque comme
21 ComZone, pour Yaloké. L'un d'entre eux, d'ailleurs, rendait compte directement à
22 Ngaiissona. Et il y a une autre personne essentielle dans la Coordination nationale
23 qui suivait de près l'attaque sur Yaloké et qui était informée en continu sur la
24 progression et à quel moment la ville est tombée.

25 Abordons maintenant les connaissances de Ngaiissona. Il connaissait, il avait
26 connaissance de ces crimes à Gaga, Zawa et Yaloké. Depuis la toute première
27 attaque, pendant toute la durée du maintien de l'enclave Yaloké, et ce, donc, jusqu'à
28 la mi-2015. Encore une fois, il avait la connaissance et il a accepté la mise en œuvre

1 du plan commun stratégique, et il savait que cela entraînerait une violence telle que
2 celle que l'on a connue à Yaloké, Gaga et Zawa.

3 Et, d'ailleurs, quand on voit les archives, on voit que les dirigeants de Yaloké étaient
4 en contact direct avec Ngaïssona au moment de l'attaque et dès la toute première
5 attaque sur Yaloké. Les dirigeants locaux étaient également en contact avec d'autres
6 membres de la Coordination nationale et d'autres dirigeants anti-balaka avant,
7 pendant et après l'attaque sur Gaga, Zawa et Yaloké. C'est un contact qui s'est
8 poursuivi pendant tout 2014 et pendant toute l'existence de l'enclave musulmane. Ce
9 n'étaient pas des contacts juste par téléphone. Les membres de la Coordination
10 nationale se sont rendus sur place à Yaloké, par exemple en mars de cette année. Et
11 les dirigeants de Yaloké participaient aux réunions organisées par la Coordination
12 nationale, entre autres une de ces réunions qui fut organisée par Ngaïssona lui-
13 même en juin 2014.

14 De plus, la situation à Yaloké était couverte par la presse nationale et internationale,
15 et surtout l'existence de cette enclave qui se poursuivait et les conditions
16 catastrophiques dans laquelle se trouvait la population musulmane qui y était
17 enfermée.

18 Et tout en connaissance ces crimes, Ngaïssona n'a, malgré tout, jamais condamné la
19 conduite criminelle des dirigeants. Il n'a jamais pris une décision, quelle qu'elle soit,
20 pour arrêter l'assujettissement de la communauté musulmane à Yaloké ni mettre fin
21 à l'enclave pour les Peul. Tout au contraire, il a même souscrit aux initiatives des
22 dirigeants de Yaloké en les reconnaissant et en les intégrant dans le cadre officiel des
23 dirigeants des Anti-balaka.

24 J'ai terminé avec la situation sur Yaloké et je passe maintenant à l'attaque de
25 janvier 2014 sur Bossemtélé.

26 La ville de Bossemtélé est située dans la préfecture de Ouham Pendé, juste au nord-
27 ouest de Yaloké à quelque 370 kilomètres de Bangui.

28 Avant l'attaque, la population sur place était entre 6 et 8 000 habitants. Un tiers

1 d'entre eux étaient musulmans.

2 Dès janvier 2014, des rumeurs circulaient qu'une attaque sur Bossemptélé allait être
3 commise par les Anti-balaka. À ce moment-là, la ville était aux mains de la Séléka,
4 mais une grosse partie de la population civile avait déjà pris la fuite. Il ne restait à
5 peu près que 1 000 musulmans. Pendant des semaines, des représentants locaux de
6 Bossemptélé se sont déplacés dans toute la région pour rencontrer les dirigeants
7 anti-balaka pour essayer de les décourager et d'attaquer Bossemptélé.

8 Par exemple, et nous avons ça sur vidéo, nous avons un dirigeant anti-balaka qui
9 était interrogé pour demander quelle était sa décision concernant Bossemptélé. Dans
10 sa réponse, on voit qu'il ne faisait pas de différence entre les musulmans et la Séléka.
11 Je vais donc vous passer cette vidéo, CAR-OTP-2088-0977, et nous ne vous
12 présenterons que 10 secondes entre la minute 6 et la... 6 et 10 secondes. La langue
13 d'origine est le sango et la traduction française est au CAR-OTP-2089-0323, aux
14 lignes 197 et 198... (*correction de l'interprète*) lignes 97 et ligne 98.

15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:39:22] Les interprètes sont prêts.

16 M^{me} HENDERSON (interprétation) : [12:39:28] (*Intervention non interprétée*)

17 (*Diffusion d'une vidéo*)

18 « (*Début de l'intervention non interprété*)... et les Séléka »

19 M^{me} HENDERSON (interprétation) : [12:39:43] C'était donc ce qu'ils ont dit « et tout
20 était... ce sont tous des Séléka. »

21 Donc, pour les Anti-balaka il n'y avait pas de différence entre les musulmans et les
22 Séléka, et quand ils ont attaqué Bossemptélé, ils n'ont pas fait la différence. En effet,
23 à l'époque, il n'y avait pas de différence à faire, non pas parce que tous les
24 musulmans étaient des Séléka, mais parce qu'il n'y avait plus... je me corrige — dit
25 l'oratrice — parce qu'il n'y avait plus de Séléka sur place au moment de l'attaque. Le
26 dernier Séléka avait quitté Bossemptélé le 17 janvier.

27 Le jour suivant, 18 janvier, des centaines d'éléments anti-balaka sont entrés dans la
28 ville de... dans trois directions différentes en bloquant toutes les sorties de la ville. Et

1 un des témoins nous dit— je le cite : « Quand les anti-balaka sont arrivés à
2 Bossemptélé, ils ont encerclé la ville et ils ont bloqué toutes les entrées. Un groupe
3 d'Anti-balaka tenait chacune des entrées. »

4 Un autre témoin décrit aussi l'arrivée des Anti-balaka — et je le cite cette fois en
5 français : (*intervention en français*) « J'ai vu un groupe de jeunes arriver à pied et à
6 moto. Certains portaient des perruques, des amulettes et du charbon sur le visage.
7 Ils avaient des arcs, des machettes et des armes de chasse. »

8 (*Interprétation*) Les Anti-balaka ont donc attaqué la population musulmane de la ville
9 dans les quartiers Arabe et Bala en commettant de nombreux crimes et des actes que
10 je vais vous décrire dans un instant. Certains, dans la ville étaient armés, mais la
11 grosse majorité, et en ce compris les victimes des crimes allégués, ne l'étaient pas. Et
12 cette attaque et tous les crimes qui y sont associés sont repris au chef d'accusation 57,
13 à savoir crimes de guerre qui sont des attaques contre une population civile.

14 Le jour de l'attaque, et dans les jours qui ont suivi, les Anti-balaka ont tué au moins
15 22 civils musulmans. Ils ont lancé une chasse à l'homme dans Bossemptélé, ils ont
16 tué les musulmans dans la brousse, ils les ont laissés là, sur place, les cadavres se
17 décomposant dans la chaleur ou ils ont appelé les chefs religieux pour qu'ils
18 viennent ramasser les corps et... et les enterre.

19 Certains de ces musulmans furent brûlés vifs dans leurs maisons, en tout cas
20 quelques femmes et au moins une femme handicapée, une personne handicapée. Un
21 témoin nous parle du corps d'une personne handicapée, une femme musulmane qui
22 avait été abandonnée le long de la route pendant une semaine complète avant d'être
23 enfin ramassée et enterrée.

24 L'âge des victimes n'était pas non plus un obstacle. Je vais citer ici un témoin qui a
25 essayé d'empêcher la mise à mort de certains de ceux-ci — et je le cite en français.

26 (*Intervention en français*) « J'ai sauvé un jeune Peul musulman de 12 ans et des petits
27 enfants de 1 à 2 ans en les amenant à la concession de la mission catholique. Les
28 Anti-balaka ont voulu tuer l'enfant de 12 ans. Ils ont indiqué qu'en tant que garçon,

1 il allait grandir et serait potentiellement leur ennemi de demain. C'est pourquoi il
2 fallait le tuer dès maintenant. »

3 *(Interprétation)* Ces mises à mort par les Anti-balaka à Bossemptélé sont à l'origine
4 des chefs 58 et 59. Pendant l'attaque, les Anti-balaka ont aussi, systématiquement,
5 pillé les magasins des musulmans du marché principal. Ils ont aussi,
6 systématiquement, brûlé les maisons musulmanes, les ont détruites et surtout dans
7 les quartiers Arabe et Bala, qui sont les quartiers musulmans.

8 Nous allons vous montrer, maintenant, la destruction dans ces quartiers arabes
9 *(correction de l'interprète)* dans ces quartiers musulmans.

10 *(Diffusion d'une photo)*

11 Et ici aussi, le marché principal, Madame, Messieurs les juges.

12 *(Diffusion d'une photo)*

13 Tous ces faits sont repris dans les chefs 60 et 61 : destruction de propriétés et
14 pillages.

15 Les Anti-balaka ont également détruit deux mosquées : la mosquée centrale et la
16 mosquée du Tchad dans les quartiers Arabe et Bala. Ils ont mis feu, ils ont enlevé les
17 toits et les portes et ils ont détruit les murs en brique — c'est ce que nous avons dans
18 le chef 62.

19 Les musulmans ont pris la fuite vers les villages avoisinants ou vers le Cameroun.
20 Quelque 1 000 musulmans déplacés de tous ces villages environnants se sont
21 retrouvés dans la mission catholique de leur ville et c'était pour leur protection. Ils se
22 sont cachés dans l'enclos à volaille, dans le poulailler, dans les salles de classe, dans
23 les salles d'opérations, dans toutes les différentes salles de l'hôpital que l'on
24 retrouvait sur cette propriété. Et à la fin janvier 2014, la mission accueillait quelque
25 1 500 civils musulmans. La mission catholique était le seul lieu où on pouvait trouver
26 une sécurité relative comme le dit un témoin que je cite en français. *(Intervention en*
27 *français)* : « Les musulmans qui étaient restés à Bossemptélé n'avaient qu'une
28 possibilité, celle de se retrouver dans la concession de la mission. » *(Interprétation)* Et

1 il poursuit en disant qu'après l'attaque du 18 janvier 2014, (*intervention en*
2 *français*) : « Même un musulman avec des pouvoirs "herculéennes" ne pouvait pas
3 sortir de la concession car il se faisait tuer. » Fin de citation.

4 (*Interprétation*) Et même dans cette mission chrétienne, les musulmans n'étaient pas
5 en sécurité. Un autre témoin décrit — et encore une fois, ce sera en français :
6 (*intervention en français*) : « Les réfugiés n'étaient pas en sécurité dans la concession
7 qui était délimitée juste par un grillage. Les Anti-balaka avaient enjambé le grillage,
8 et de temps en temps, ils menaçaient verbalement les réfugiés avec la mort. Les
9 musulmans m'informaient des paroles que les Anti-balaka proféraient, notamment
10 qu'ils voulaient tuer les réfugiés. »

11 (*Interprétation*) À partir de février 2014, le personnel de la mission catholique a réussi
12 à négocier l'évacuation de certains civils vers le Cameroun. Ils ont commencé par les
13 femmes et les enfants. Par la suite, et après que les dirigeants de Bossemptélé locaux
14 des Anti-balaka « aient » reçu des ordres de Bangui de ne plus tuer de musulmans,
15 ils ont permis à certains hommes de quitter. Et en juillet 2014, tous les réfugiés
16 musulmans avaient été évacués, sauf ceux qui étaient handicapés, qui avaient des
17 problèmes, ceux qui étaient trop malades physiquement ou trop faibles pour
18 grimper dans les camions et ceux dont les familles ne pouvaient pas être identifiées.
19 Ces derniers musulmans étaient encore toujours dans la même enclave en
20 janvier 2015.

21 L'expulsion de la population musulmane de Bossemptélé était l'objectif des Anti-
22 balaka — on le reprend dans les chefs 63 et 64 de transfert forcé, déportation forcée
23 et déplacement forcé.

24 Mais Madame, Messieurs les juges, tous les musulmans attrapés n'ont pas tous été
25 tués. Après que l'ordre « ait » été donné de ne plus les tuer, ils ont été attrapés et des
26 rançons étaient demandées pour leur remise en liberté, ce qui entraîne une privation
27 grave de liberté physique qui est reprise dans le chef 65.

28 Et enfin, Madame, Messieurs les juges, le Procureur reprend, dans la... le chef

1 d'accusation 66, le crime contre l'humanité de persécution qui reprend, en fait, tout
2 ce fil continu que l'on retrouve dans les crimes perpétrés par les Anti-balaka qui ont,
3 chaque fois, visé la population civile musulmane.

4 Les auteurs de ces attaques étaient un groupe d'Anti-balaka sous une direction
5 locale et ces dirigeants du groupe étaient les dirigeants sur Bossemptélé. Ils avaient
6 l'autorité sur cette ville et ils disaient publiquement qu'ils recevaient leurs
7 instructions et recevaient aussi l'appui de la Coordination nationale dont ils étaient
8 les subordonnés.

9 S'agissant de la connaissance par Ngaïssona, il était au courant de la situation à
10 Bossemptélé, et ce depuis la toute première attaque et pendant toute la durée de
11 l'enclave qui s'est poursuivie jusqu'en juillet 2014. Ngaïssona avait connaissance et
12 avait accepté la mise en œuvre du plan stratégique commun et il savait que cela
13 entraînerait les violences que je vous ai décrites ici, à Bossemptélé.

14 Et tout particulièrement, l'attaque sur Bossemptélé a été coordonnée par la
15 Coordination nationale de facto.

16 Une fois que celle-ci a été officialisée, elle a reconnu les dirigeants de l'attaque qui
17 furent intégrés à la structure anti-balaka officielle. Et c'est à peu près deux semaines
18 après la première attaque qu'un des dirigeants de Bossemptélé a participé à une des
19 réunions de la Coordination nationale qui était organisée par Ngaïssona. Il y en a eu
20 d'autres par la suite.

21 Donc, il avait pleine connaissance des crimes et malgré tout, il n'a, à aucun moment,
22 condamné la conduite criminelle des dirigeants de Bossemptélé. À aucun moment
23 n'a-t-il pris quelque mesure que ce soit pour mettre fin à l'assujettissement de la
24 communauté musulmane à Bossemptélé ni à mettre une fin à cette enclave. Tout au
25 contraire il a souscrit aux actions et aux actes des dirigeants de Bossemptélé en
26 reconnaissant leur rang dans les structures officielles dans la structure des dirigeants
27 de l'Anti-balaka.

28 Et voilà, j'ai terminé et nous sommes juste à l'heure du déjeuner.

- 1 Et ce sera un de mes collègues qui reprendra par la suite, cet après-midi, en
2 l'occurrence M. Leddy.
- 3 M. LE JUGE PRÉSIDENT MINDUA : [12:51:11] Merci beaucoup pour votre
4 présentation, M^{me} Henderson, et je vous félicite également pour votre esprit de
5 synthèse et de précision.
- 6 Alors, nous sommes donc en mesure de respecter notre calendrier.
- 7 Nous allons suspendre la session pour le déjeuner et nous reprendrons à
8 14 h 30 minutes.
- 9 Madame la greffière.
- 10 M^{me} L'HUISSIER : [12:51:34] Veuillez vous lever.
- 11 (*L'audience est levée à 12 h 51*)